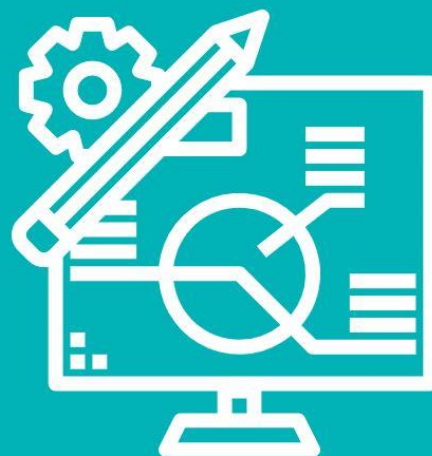




Le marché de la formation professionnelle en Occitanie

Aperçu 2021



Avec la participation de



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

SOMMAIRE

ÉDITO.....	3
CHIFFRES CLÉS	4
AVANT-PROPOS	5
PARTIE 1 : La cartographie et le profil des organismes de formation.....	7
De nombreux organismes de formation en Haute-Garonne et dans l'Hérault.....	8
Un marché de la formation dominé par les OF de statut privé et indépendant	10
74 % des organismes de formation ont moins de 10 ans d'ancienneté.....	10
2 385 OF dont l'activité principale est la formation professionnelle d'adultes	11
1 836 nouveaux OF ont déclaré une activité de formation depuis 2020.....	12
PARTIE 2 : Le bilan de la formation au sein de la région	13
Les publics formés par les organismes de formation déclarants.....	14
L'objectif des prestations de formation	16
Les métiers en tension de la région en 2021	21
PARTIE 3 : Le financement de la formation professionnelle.....	23
Un financement des pouvoirs publics porté par les Conseils régionaux.....	25
Le financement par les entreprises et les organismes gestionnaires de fond de la formation professionnelle.....	27
Le secteur privé lucratif réalise la moitié du Chiffre d'affaires (CA) des OF	29
ZOOM SUR : La sous-traitance	31
L'OF est le sous-traitant, d'autres OF font appel à lui	33
Les OF donneurs d'ordre, ils ont recours à d'autres OF	36
ZOOM SUR : Les organismes de formation par apprentissage.....	39
Les organismes de formation par apprentissage de la région	40

ÉDITO

Les transformations majeures que connaissent actuellement les entreprises en Occitanie, portées par le déploiement d'ambitieux plans de développement des filières prioritaires (France Relance, France 2030), et l'impact de la crise sanitaire puis de la reprise économique qui réactive les tensions sur les recrutements, impliquent une adaptation en continue des compétences des actifs aux organisations du travail et aux nouveaux métiers. Le système de la formation professionnelle, qui est au cœur de ces transformations, est lui-même en pleine mutation.



La période que nous traversons, marquée par la crise sanitaire, a eu de nombreuses conséquences sur le champ de la formation professionnelle, notamment pour l'appareil de formation qui a dû considérablement remettre en cause ses modèles avec une montée en compétence nécessaire sur la digitalisation et, désormais, un enjeu lié à l'intégration de pratiques hybrides associant les outils du digital et de la réalité virtuelle à la mise en situation professionnelle au travers de dispositifs tels que l'AFEST.

Cette situation de crise a également été marquée par un effort exceptionnel de l'État qui, tirant les conséquences de la réponse insuffisante apportée à la crise de 2008, a privilégié un investissement massif et précoce dans les compétences des salariés pour préserver leurs compétences et leur employabilité et préparer la reprise, grâce au dispositif FNE-formation venant en complément des mesures d'activité partielle. Ce dispositif construit pour correspondre au mieux aux besoins des entreprises a bénéficié à 26 889 salariés en Occitanie, dans 2 265 entreprises, pour un coût de plus de 21 millions d'euros en 2020.

Au-delà de ces éléments conjoncturels, la réforme de la formation professionnelle, entamée avec la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », produit maintenant pleinement ses effets et fait évoluer profondément le monde de la formation professionnelle.

Ainsi, après de nécessaires ajustements, le dispositif du Compte Personnel de Formation, appuyé sur l'application MonCompteFormation, fonctionne maintenant de manière optimale et a modifié l'approche individuelle de la démarche de formation en ouvrant à chacun la possibilité de se former directement via la mobilisation de ses droits.

La certification QUALIOP1 elle, qui sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022 pour tous les prestataires de formation qui souhaiteront bénéficier de fonds publics ou mutualisés, y compris en apprentissage, va profondément transformer l'offre de formation en offrant un niveau inédit d'exigence sur la qualité des actions proposées.

Ces mutations systémiques, et le fort développement de l'activité de formation caractérisée par l'émergence chaque année de 1 200 à 1 500 nouveaux prestataires de formation en Occitanie, nécessitent d'avoir une connaissance approfondie et régulièrement actualisée du secteur de la formation. Les données et les analyses que vous trouverez dans cette étude sur le marché de la formation professionnelle en Occitanie, avec des focus sur la sous-traitance et sur l'apprentissage, seront utiles aux différents acteurs de la formation, mais également aux partenaires sociaux et acteurs publics qui ont le souci d'œuvrer pour accompagner les salariés, et les entreprises, dans les transformations majeures qui touchent notre économie régionale.

Christophe LEROUGE – Directeur régional de la Dreets Occitanie

CHIFFRES CLÉS

Les organismes de formation en Occitanie

- ✓ En 2021, l'Occitanie compte 10 681 Organismes de formation (OF) actifs (+ 3,5 % par rapport à juillet 2020)
- ✓ 2 385 OF actifs ont pour activité principale la formation professionnelle continue d'adultes (+ 1,2 % par rapport à juillet 2020)
- ✓ 205 OF se déclarent centre de formation par apprentissage

Le bilan pédagogique de la formation professionnelle et de l'apprentissage en 2019

- ✓ 1 969 197 stagiaires sont formés en 2019 en Occitanie soit une baisse de 7,6 % en un an
- ✓ 59 % des stagiaires sont salariés et 10 % sont des personnes en recherche d'emploi
- ✓ 17 % des stagiaires suivent des formations visant un diplôme, une certification dont CQP
- ✓ 11 % des stagiaires en Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance...
- ✓ + 17 % de stagiaires en Informatique, traitement de l'information réseaux de transmission des données par rapport à 2018
- ✓ 40 heures de formation suivies en moyenne

Le bilan financier de la formation professionnelle et de l'apprentissage en 2019

- ✓ 1 133 830 219 € de financement soit une augmentation de 16 % par rapport à 2018
- ✓ La formation continue des adultes représente 479 315 106 euros
- ✓ 29 % du financement de la formation professionnelle assuré par les pouvoirs publics
- ✓ 59 % du financement de la formation des publics spécifiques est porté par la Région

AVANT-PROPOS

Les organismes de formation ont l'obligation de fournir tous les ans un **Bilan pédagogique et financier (BPF)**. Ce bilan est adressé à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS, ex-DIRECCTE). Tous les organismes de formation sont concernés.

Les organismes de formation doivent procéder à leur immatriculation, par le biais de la procédure de déclaration d'activité auprès du Préfet de région dès la conclusion de la première convention ou du premier contrat de formation professionnelle (Article L6351-1 du Code du travail). Cette immatriculation est obligatoire quel que soit le statut juridique, mais également le volume de prestations développé par le prestataire, y compris si la formation est complètement marginale par rapport au reste de son activité.

Au-delà de cette immatriculation, les prestataires ont l'obligation de rendre compte régulièrement de leur activité en fournissant tous les ans un Bilan pédagogique et financier (BPF). Ce bilan est adressé à la Direction régionale de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités (DREETS, ex-DIRECCTE). La non-transmission du BPF ou l'absence d'activité au cours de l'exercice précédent rend caduc le numéro de déclaration d'activité (Article L6351-6 du Code du travail).

En plus de l'obligation administrative, le BPF constitue une clé d'entrée pour le contrôle administratif et financier exercé par les services de la DREETS (en l'occurrence le SRC-TP).

Enfin, et c'est l'objet de la présente étude, le BPF constitue une source d'information sur l'état et la structure du marché de la formation, et permet d'en décrire les contours, de faire ressortir les tendances observées au sein de la région. Il alimente également, au niveau national, le jaune budgétaire. Ces informations peuvent être examinées au regard des spécificités régionales et de l'orientation future des politiques de l'emploi et de la formation.

En 2018, la loi Avenir professionnel du 5 septembre a réformé la formation professionnelle aussi bien pour les acteurs que pour les publics cibles. Une tendance à la « démocratisation » de la formation professionnelle est en cours (exemple : application Compte personnel de formation). Depuis cette réforme, les organismes de formation par apprentissage (historiques et nouveaux) sont aussi concernés l'obligation de déclaration d'activité, et donc par la transmission des BPF. Cependant les organismes de formation par apprentissage, dits historiques, ont jusqu'au 31 décembre 2021¹ pour se mettre en conformité avec les dispositions de la loi.

Source et champ, éléments de méthodologie

L'étude qui suit fait état de l'offre de formation professionnelle en Occitanie dans sa dynamique. De fait, la première partie de l'étude porte sur les Organismes de formation (OF) actifs en 2021 (situation au 16 avril 2021). Dans la deuxième partie, tous les OF ayant transmis leur BPF 2019

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000038952971/2019-08-23/>

sont pris en compte. A ce sujet, il est important de préciser que ce sont **les OF dont le siège social est situé en Occitanie qui sont pris en compte, le champ d'étude ne porte donc pas sur les personnes formées en Occitanie mais sur les prestations réalisées par les OF implantés en Occitanie, ce qui permet de rendre compte de l'état de l'appareil de formation local.**

Le formulaire BPF utilisé par les OF est soumis à un processus d'amélioration continue. Pour cette édition 2019, le CERFA n°10443*16 a été renseigné par les OF. Par rapport à la version précédente, des rubriques ont été rajoutées notamment les contrats d'apprentissage pour s'adapter à la réforme Avenir professionnel. Pour rendre compte de l'activité de sous-traitance, la logique du formulaire est inversée par rapport aux exercices antérieurs : ce sont désormais les donneurs d'ordre qui doivent rendre compte des données pédagogiques les plus précises (cadres F1 à F4), et non plus les sous-traitants. Enfin pour s'adapter au développement des formations à distance, une ligne supplémentaire a été ajoutée pour les stagiaires ayant suivi tout ou partie de leur formation à distance (information non disponible pour la présente étude).

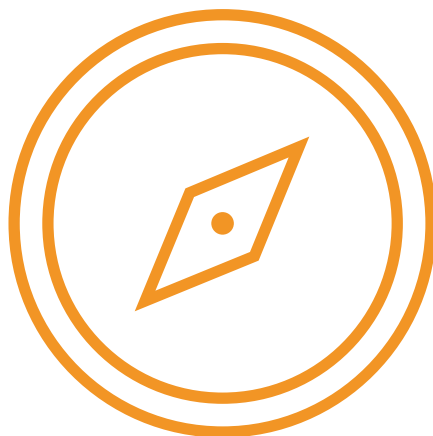
Des extractions sur des données nationales ont également été fournies par la DREETS Occitanie.

Ce document a été réalisé sous le pilotage de Christophe LEROUGE (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

Ont également participé à l'élaboration de ce dossier : Pierre LARRIEU et Pierre DE SAINT BLANQUAT (service régional de contrôle de la formation professionnelle de la Dreets Occitanie).

PARTIE 1 :

La cartographie et le profil des organismes de formation



De nombreux organismes de formation en Haute-Garonne et dans l'Hérault

En avril 2021, 10 681 Organismes de formation (OF) sont actifs en Occitanie. **La région regroupe 11,2 %² des OF de France métropolitaine.** Depuis juillet 2020, le nombre d'OF actifs a augmenté de 3,5 %. Sur la période 2019 – 2020, le nombre d'OF a davantage progressé en Occitanie qu'en France (3,4 % contre 1,4 %). Cette évolution régionale entre juillet 2020 et avril 2021 est cependant hétérogène selon les départements. **Dans l'Ariège, elle est de + 9,9 %, dans le Tarn (+ 5,6 %) et dans le Tarn-et-Garonne (+ 5,2 %). A l'inverse, une baisse de 3,7 % est observée dans l'Aveyron.**

Pour mieux comprendre l'offre des OF au regard du besoin potentiel, il est possible de ramener leur nombre à la population des départements et de se référer ainsi à leur densité pour 10 000 personnes de 15 à 64 ans. Cette densité est calculée à partir des estimations de population effectuées par l'INSEE en janvier 2021. Le taux d'équipement i.e. la densité d'OF pour 10 000 habitants de 15 à 64 ans varie en fonction du département. La situation socio-démographique explique en partie ces différences. Toutefois, des départements avec des profils relativement proches tels que le Lot et la Lozère ont une densité différente de 4 points (20 pour le Lot et 16 pour la Lozère). Ce taux d'équipement peut influencer l'accès à la formation des individus étant précisé encore une fois que ces données concernent le département du siège social, un OF pouvant être amené à déployer ses formations sur tout le territoire national, ou même à l'étranger, d'autant plus avec les possibilités offertes par la formation à distance.

RÉPARTITION DES ORGANISMES DE FORMATION, ÉVOLUTION ENTRE JUILLET 2020 ET AVRIL 2021 ET TAUX D'ÉQUIPEMENT PAR DÉPARTEMENT

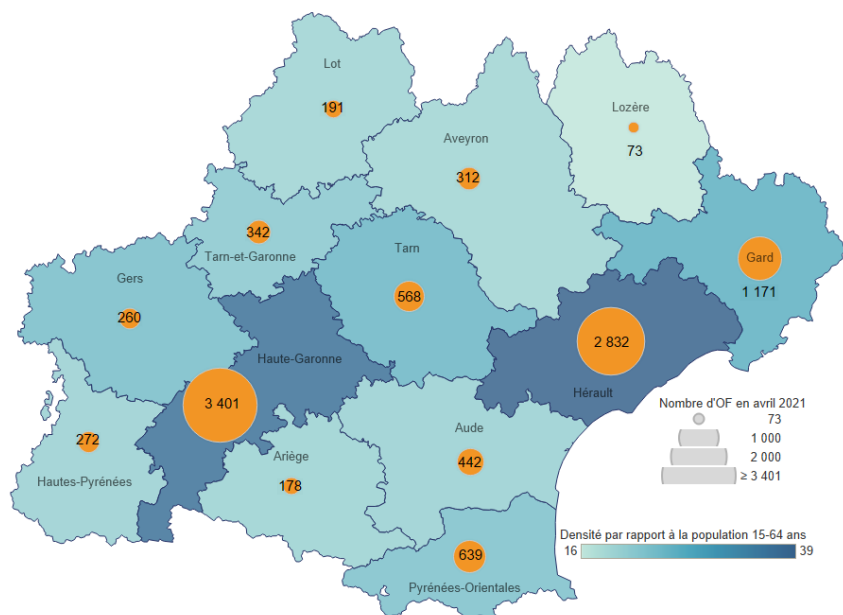
Départements	Nombre d'OF actifs en avril 2021	Evolution du nombre d'OF depuis juillet 2020	Densité par rapport à la population des 15 - 64 ans*
Ariège	178	9,9%	20
Aude	442	0,7%	20
Aveyron	312	-3,7%	20
Gard	1 171	3,8%	26
Haute-Garonne	3 401	4,5%	36
Gers	260	3,2%	24
Hérault	2 832	3,1%	39
Lot	191	4,4%	20
Lozère	73	0,0%	16
Hauts-Pyrénées	272	3,8%	20
Pyrénées-Orientales	639	0,8%	23
Tarn	568	5,6%	25
Tarn-et-Garonne	342	5,2%	22
Occitanie	10 681	3,5%	30

***Source** : Estimation de la population au 1^{er} janvier 2021 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893198>

Note de lecture : 30 organismes de formation sont disponibles en région Occitanie pour 10 000 personnes âgées de 15 à 64 ans.

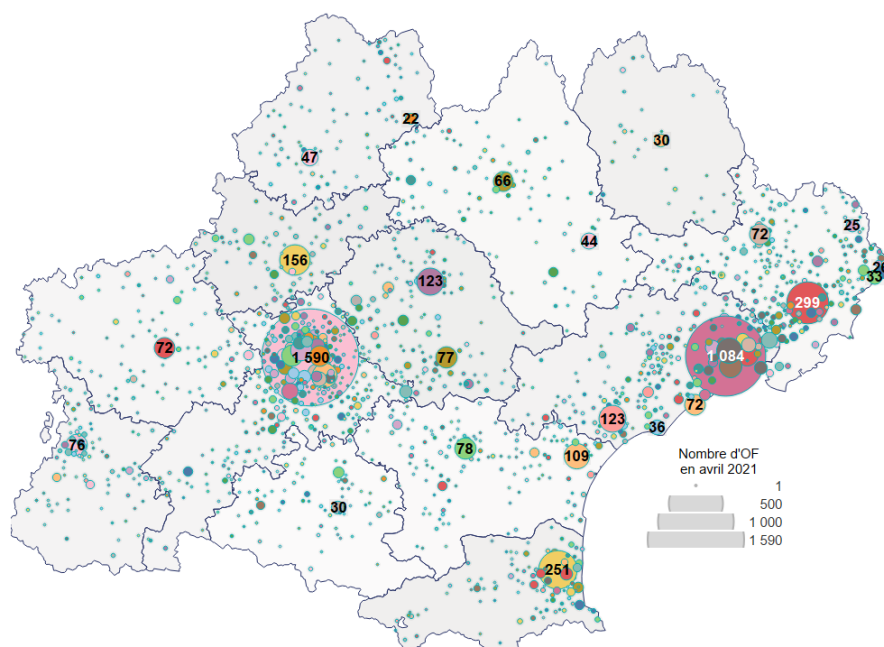
² Données année 2020. Source : DREETS Occitanie

RÉPARTITION ET DENSITÉ DES OF PAR RAPPORT A LA POPULATION DES 15-64 ANS EN 2021



Sans surprise, les organismes de formation sont situés autour des grandes métropoles. Toulouse compte 54 OF de plus qu'en 2020 soit 1 590 organismes (15 % des OF actifs de la région) ; Montpellier, 38 OF actifs de plus soit 1 084 structures (10 % des OF actifs) ou encore Nîmes (299 OF soit 3 % des OF actifs).

NOMBRE D'OF AU SEIN DES COMMUNES D'OCCITANIE EN 2021

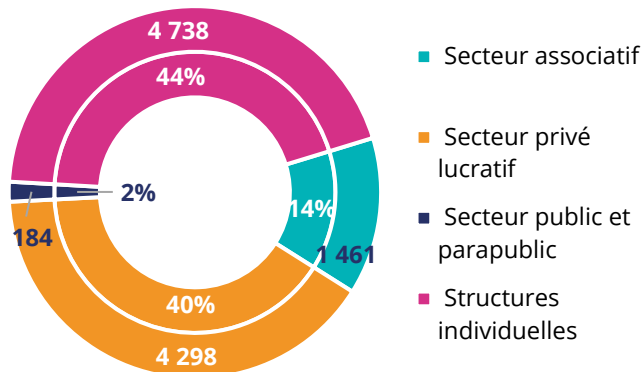


Un marché de la formation dominé par les OF de statut privé et indépendant

En Occitanie, **44 % des OF actifs sont des structures individuelles**. Elles comprennent les auto-entrepreneurs, les travailleurs indépendants, les EURL et EIRL. Viennent ensuite les OF du secteur privé lucratif (40 %). Depuis la loi Avenir professionnel du 05 septembre 2018, les CFA doivent se déclarer comme OF pour poursuivre leur activité. Ils ont jusqu'au 1^{er} janvier 2022 pour formuler leur demande et être en conformité.

NOMBRE ET RÉPARTITION DES OF ACTIFS SELON LE STATUT JURIDIQUE EN 2021

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie

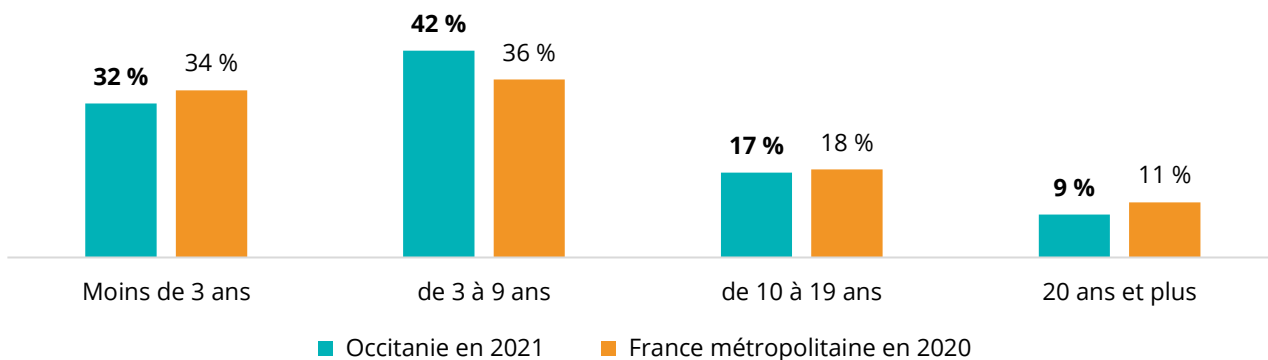


74 % des organismes de formation ont moins de 10 ans d'ancienneté

Les organismes de formation sont relativement jeunes en Occitanie : 73,8 % ont moins de 10 ans d'ancienneté contre 70,6 % à l'échelle de la France métropolitaine.

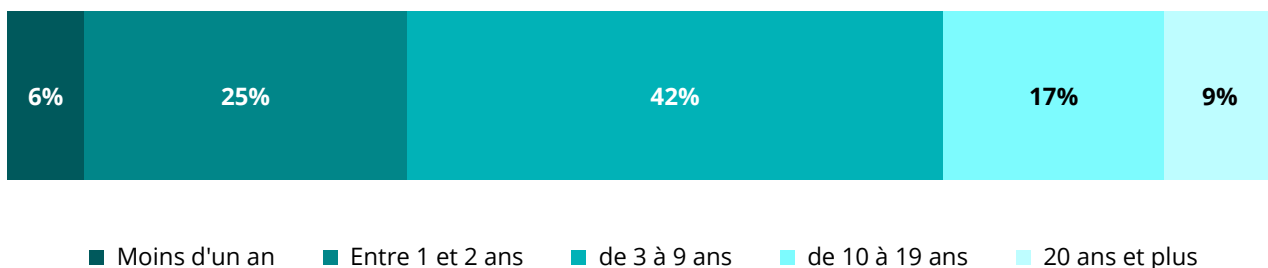
RÉPARTITION DES OF SELON L'ANCIENNETÉ EN OCCITANIE ET EN FRANCE

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



RÉPARTITION DES OF ACTIFS SELON L'ANCIENNETÉ EN 2021 EN OCCITANIE

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



La répartition des OF dans les différentes tranches d'ancienneté en fonction de leur statut montre que les OF des secteurs public, parapublic et associatif ont une ancienneté plus élevée que les OF de statut privé et indépendants.

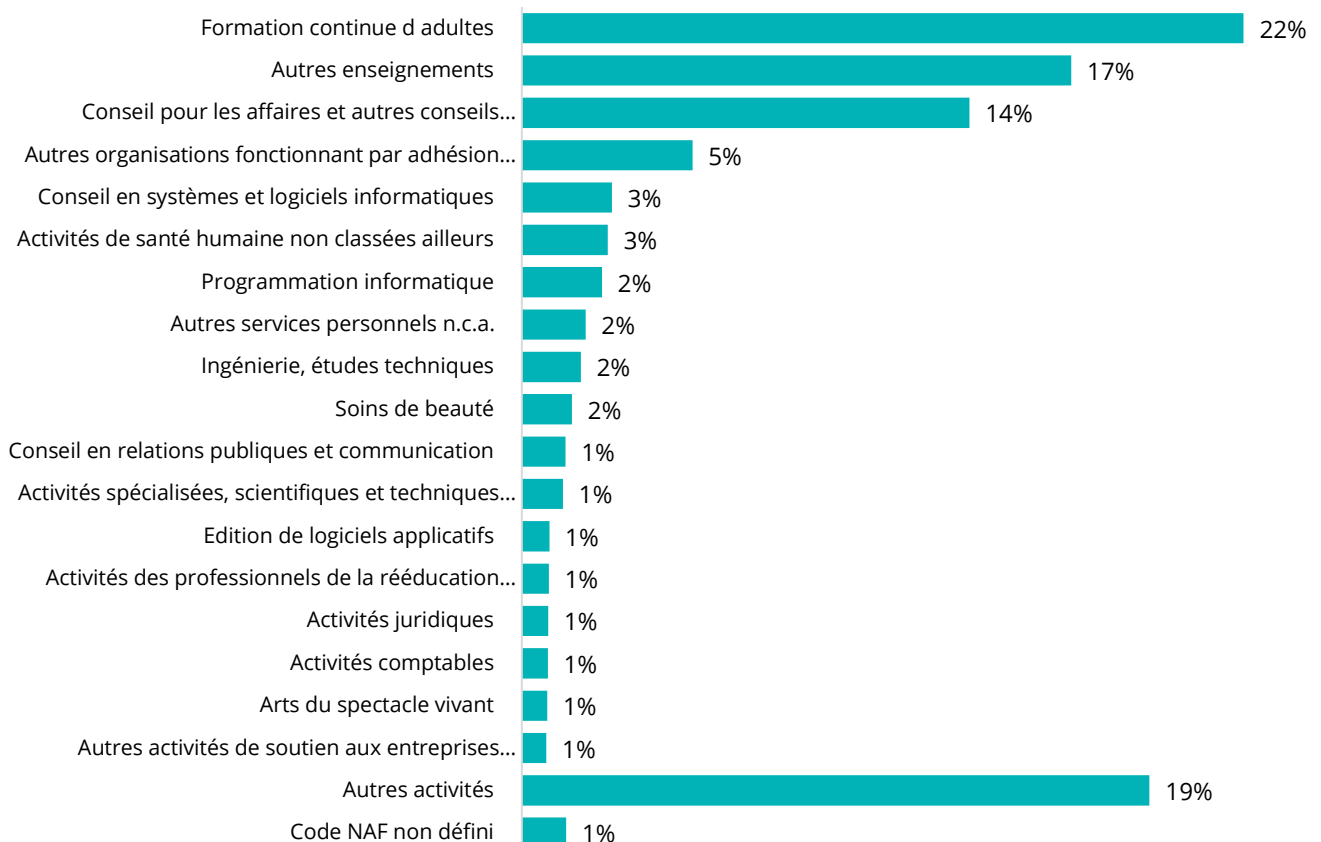
- Le secteur public et parapublic compte 57 % d'OF de 20 ans et plus du fait des institutions historiques qui lui sont rattachées (enseignement supérieur, organismes relevant des ministères de la santé, organismes consulaires, établissements tels que les Greta, etc.).
- Pour le secteur associatif, un cinquième des OF ont 20 ans et plus et un quart ont entre 10 et 19 ans d'ancienneté.
- Dans le secteur privé, 44 % des OF ont entre 3 et 9 ans et 19 % ont entre 10 et 19 ans.
- La proportion de jeunes OF est plus importante dans la catégorie structures individuelles ; 8 % ont moins d'un an et 25 % ont entre 1 et 2 ans. Les structures individuelles représentent 58 % des OF de moins d'un an et 57 % des OF ayant entre 1 et 2 ans.

2 385 OF dont l'activité principale est la formation professionnelle d'adultes

Le nombre d'OF dont l'activité principale est la formation continue d'adultes est stable (+ 1,2 %) par rapport à 2020. En outre, 1 306 OF déclaraient que 100 % de leur chiffre d'affaires provient de la formation professionnelle en 2019. Parmi eux, 1 294 sont encore actifs en 2021 soit 12 % des OF actifs. Les autres activités (19 %) regroupent les codes NAF non représentés.

RÉPARTITION DES OF SELON L'ACTIVITÉ PRINCIPALE EN 2021 (CODE NAF)

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie

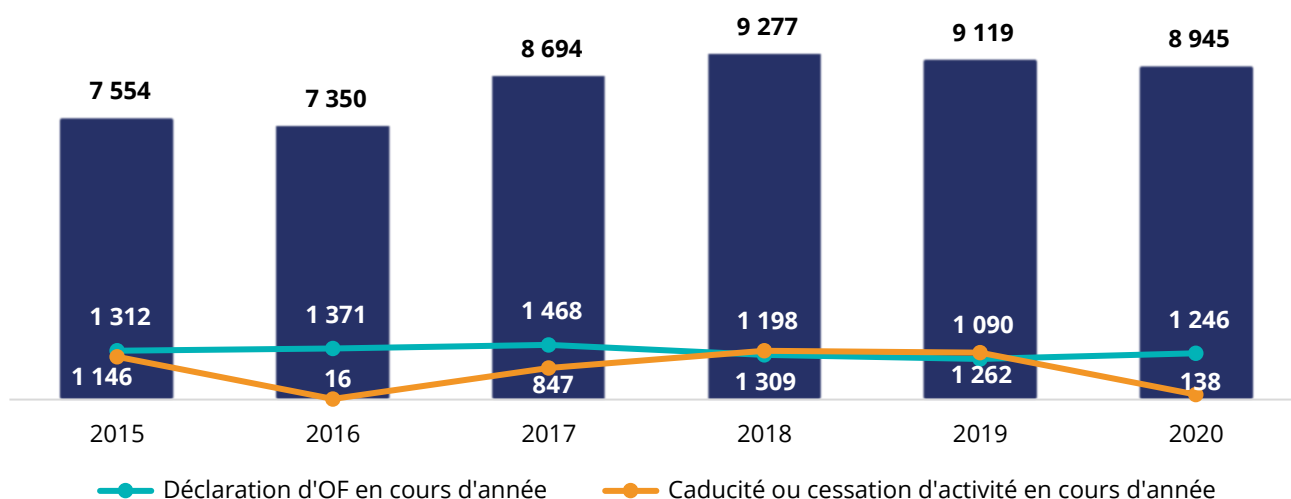


1 836 nouveaux OF ont déclaré une activité de formation depuis 2020

Entre 2020 et 2021, 1 836 nouveaux OF ont obtenu un numéro de déclaration d'activité (DA) dont 602 entre janvier et avril 2021. **Entre 2015 et 2020, une hausse du nombre d'OF de 18 % est observée.** Le marché de la formation est soumis à un important turn-over des OF. Les contrats de prestation de formation ou autres services non renouvelés d'une année sur l'autre et l'absence d'activité des OF entraînent la caducité des numéros de DA et donc la sortie du marché. Cette dernière peut aussi être due au défaut de transmission des BPF qui est une obligation réglementaire. Cela explique d'ailleurs en partie, la jeunesse apparente des OF.

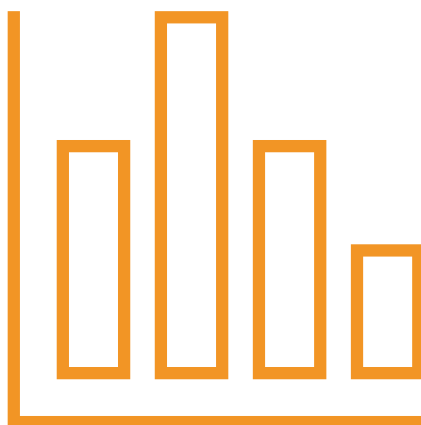
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OF EN OCCITANIE DEPUIS 2015

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



PARTIE 2 :

Le bilan de la formation au sein de la région



Précaution de lecture :

Les données utilisées sont issues des formulaires BPF renseignés pour l'exercice 2019. Par rapport à l'exercice 2018, le formulaire a été modifié notamment dans la prise en compte du nombre de stagiaires formés par les OF et leurs prestataires.

Les informations sur le périmètre de la France métropolitaine proviennent de différentes extractions et tableaux de synthèse fournis par la DREETS. Il s'agit de données consolidées.

Les publics formés par les organismes de formation déclarants

• Le nombre de stagiaires formés en baisse de 7,6 % en 2019

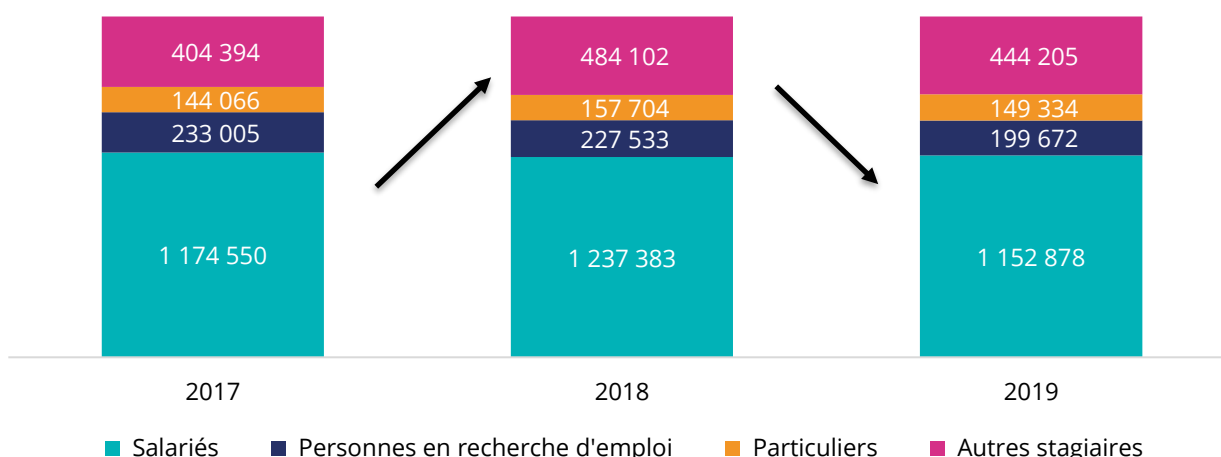
En 2019, 8 508 OF ont formé **1 969 197 stagiaires dont 23 108 apprentis (soit 1 %)**. Après une hausse du nombre de stagiaires formés en 2018, leur nombre a baissé de 7,6 % en Occitanie en 2019. Cette diminution est plus importante que celle observée à l'échelle nationale où le nombre de stagiaires formés en 2019 a baissé de 2,7 %³.

Dans la région, la baisse du nombre de stagiaires touche tous les profils. Elle est particulièrement importante pour les personnes en recherche d'emploi (- 12,2 %), les autres stagiaires (- 8,2 %) et les salariés (- 6,8 %). Ces derniers représentent la plus grande part de stagiaires formés, 59 % ; plutôt stable sur les deux années précédentes : 60 % en 2018 et 59 % en 2017. Les personnes en recherche d'emploi représentent quant à elles une part de 10 % et les particuliers à leurs propres frais, 8 %.

A l'échelle nationale⁴, la baisse du nombre de stagiaires concerne les particuliers à leurs propres frais (- 14,9 %), les salariés (- 9,4 %) et les personnes en recherche d'emploi (- 8,3 %). A contrario, le nombre des autres stagiaires formés est en forte augmentation (+ 21,8 %).

**NOMBRE DE STAGIAIRES FORMÉS PAR LES OF EN OCCITANIE
(HORS APPRENTIS)**

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



L'année 2019 est pourtant l'année de montée en charge du plan d'investissement dans les compétences et la première année de déclaration des apprentis formés par les OF. En théorie, le

³Données nationales fournies par la DREETS Occitanie

⁴Données nationales fournies par la DREETS Occitanie

cumul de ces deux « changements » aurait pu entraîner une hausse au moins similaire à celle observée les deux années précédentes. Toutefois, ceci n'est pas vérifié puisqu'une baisse est observée. Celle-ci peut néanmoins être imputée en partie au changement de formulaire intervenu entre les deux exercices 2018 et 2019 visant une meilleure prise en compte de l'activité de sous-traitance. Il conviendra d'observer si cette tendance se confirme dans les prochains exercices d'autant qu'à cela, s'ajouteront les effets de la crise sanitaire et de la déclaration obligatoire des organismes de formation ayant formé des apprentis.

• Des durées moyennes de formation plus importantes qu'à l'échelle nationale

En 2019, 1 946 089 stagiaires (hors apprentis) sont formés pour 79 millions d'heures. **Les stagiaires formés par des OF occitans ont suivi 40 heures de formation en moyenne.** En France métropolitaine, cette moyenne est plus importante, 44,5⁵ heures en 2019.

Les personnes en recherche d'emploi et les particuliers à leurs propres frais concentrent les plus importantes moyennes d'heures de formation suivies, aussi bien en région qu'au national. Cependant, à l'échelle de la France métropolitaine, les évolutions des durées moyennes sont très importantes pour les deux profils (+ 28 heures pour les personnes en recherche d'emploi et + 30 heures pour les particuliers) tandis qu'elles restent plus modérées voire inverses au niveau régional : + 8 heures pour les personnes en recherche d'emploi et - 1 heure pour les particuliers. Aussi, **37 % des heures de formation sont suivies par les salariés et 30 % par les demandeurs d'emploi au sein de la région.** En France métropolitaine, les salariés comptabilisent 42 % des heures de formation et les personnes en recherche d'emploi, 22 %.

LES DURÉES MOYENNES DE FORMATION PAR TYPE DE STAGIAIRE EN OCCITANIE ET EN FRANCE

Type de stagiaires	2019 en Occitanie (a)	2019 en France métropolitaine (b)	Evolution par rapport à 2018 Occitanie	Evolution par rapport à 2018 en France métropolitaine (c)
Salariés	25 h	29,9 h	-2 h	-2,5 h
Personnes en recherche d'emploi	118 h	137,6 h	+8 h	+27,9 h
Particuliers à leurs propres frais	54 h	99,9 h	-1 h	+30,3 h
Autres stagiaires	28 h	25,4 h	-11 h	-2,1 h
Apprentis*	268 h	266,3 h	/	/
Ensemble	40 h	44,5 h	-1 h	+8,1 h

Sources :

(a) Données Bilans pédagogiques et financiers DREETS Occitanie

(b) Extraction DREETS Occitanie

(c) Les organismes de formation professionnelle en Hauts de France, Les études de la Direccte - N°9 - novembre 2020

Note :

*Les apprentis figurent pour la première année, parmi les publics formés. Les informations fournies permettront de ressortir les tendances des années à venir.

⁵ Données DREETS Occitanie – Traitement Carif-Oref Occitanie

L'objectif des prestations de formation

• 81 % des stagiaires suivent des formations non certifiantes

Sur le marché de la formation professionnelle occitan, 81 % des stagiaires suivent des formations non certifiantes regroupées dans la catégorie « Autres formations professionnelles », cela représente 50 % des heures de formation suivies en 2019 soit 39,4 millions d'heures. En France, cette part s'élève à 69 % et concentre 30 % des heures de formation suivies.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES SELON L'OBJECTIF GÉNÉRAL DES PRESTATIONS DISPENSÉES ET FONCTION DU STATUT JURIDIQUE DES OF

	Formations certifiantes (visant un diplôme/ titre/habilitation/CQP)	Autres formations professionnelles	Bilans de compétences	Actions d'accompagnement à la VAE	Nombre de stagiaires*
Secteur associatif	18%	80%	1%	1%	358 973
Secteur privé lucratif	14%	85%	1%	1%	1 084 268
Secteur public et parapublic	23%	75%	0%	1%	228 550
Structures individuelles	21%	77%	1%	1%	297 879
Ensemble	17%	81%	1%	1%	1 969 670

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie

* Les effectifs de stagiaires peuvent légèrement varier selon les croisements

• 17 % de stagiaires dans les formations certifiantes

Dans le formulaire BPF 2019, les formations certifiantes sont regroupées en trois catégories :

- Les **formations visant un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle** enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles rassemblant **237 287 stagiaires soit 12 % des stagiaires** en Occitanie (11 % en France). Cela équivaut à 36 millions d'heures soit 45 % des heures de formation suivies dans la région (33 % en France).
- Les **formations visant une certification (CQP) ou une habilitation** enregistrée au Répertoire spécifique (RS) regroupant **78 579 stagiaires soit une part de 4 %**.
- Et les **formations visant un CQP non enregistré au RNCP ou au RS, 18 856 stagiaires les ont suivies soit 1 %**.

Le niveau de formation est connu pour 80 % des stagiaires en formation certifiante (72 % en France). Ainsi, près d'un tiers (32 %) ont suivi une formation de niveau 6 à 8 ; en France, cette part est de 35 %. Les formations de niveau 2 et sans niveau de qualification représentent respectivement 3 et 6 % des stagiaires à l'échelle de la France.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR NIVEAU DE FORMATION DANS LES FORMATIONS CERTIFIANTES

	Formations visant un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un CQP enregistré au RNCP						Autres formations certifiantes	
	Niveaux 6 à 8 (Licence/ Master/diplôme d'ingénieur /Doctorat)	Niveau 5 (BTS/DUT/ Ecoles de formation sanitaire et sociale)	Niveau 4 (BAC pro/BT/BP/ BM)	Niveau 3 (BEP, CAP)	Niveau 2	Certificat de qualification professionnelle (CQP) sans niveau de qualification	Formations visant une certification (dont CQP) ou habilitation enregistrée au RS	Formations visant un CQP non enregistré au RNCP ou au RS
Secteur associatif	22%	18%	22%	25%	21%	27%	17%	11%
Secteur privé lucratif	31%	54%	41%	40%	23%	59%	59%	58%
Secteur public et parapublic	28%	15%	29%	25%	1%	6%	11%	10%
Structures individuelles	19%	12%	8%	10%	55%	8%	13%	20%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Part du niveau	32%	23%	14%	18%	4%	9%		

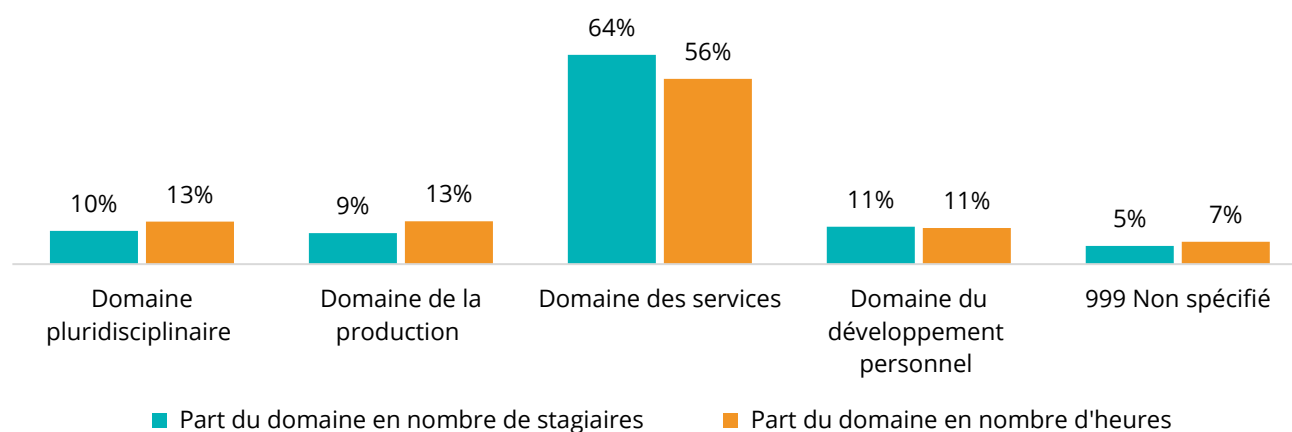
Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie

• Le domaine des services toujours demandé

Dans le domaine des services, les formations les plus plébiscitées visent *la Sécurité des biens et des personnes, la Santé et l'Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données.*

RÉPARTITION DES STAGIAIRES FORMÉS DANS LES DOMAINES DE FORMATION

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



Le domaine des services regroupe toujours plus de 60 % des stagiaires. Les durées moyennes de formation du domaine restent cependant moins importantes que celles des autres domaines.

Dans le domaine du développement personnel, la baisse de la durée moyenne des formations est remarquable, passant de 70 heures en moyenne à 39 heures en un an. Une première explication pourrait résider dans la forte baisse du nombre d'heures de formations suivies pour la spécialité *Développement des capacités comportementales et relationnelles*. Dans cette dernière, le nombre d'heures de formation suivies a baissé (8,9 millions d'heures en 2018 contre 1,6 million d'heures en 2019 pour un nombre de stagiaires en baisse de - 21 %).

RÉPARTITION DES STAGIAIRES ET HEURES DE FORMATION SUIVIES PAR DOMAINE EN 2018 ET 2019

	2019			2018		
	Part du domaine en nombre de stagiaires	Part du domaine en nombre d'heures	Durée moyenne des formations (en heures)	Part du domaine en nombre de stagiaires	Part du domaine en nombre d'heures	Durée moyenne des formations (en heures) ⁶
Domaine pluridisciplinaire	10%	13%	51	9%	10%	44
Domaine de la production	9%	13%	56	9%	9%	45
Domaine des services	64%	56%	36	63%	55%	37
Domaine du développement personnel	11%	11%	39	13%	21%	70
999 - non spécifié	5%	7%	50	6%	5%	37
Ensemble	100%	100%	40	100%	100%	43

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie

• Les Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales dans le top 15

Dans le top 15, les trois premières spécialités restent inchangées par rapport à 2018. La part de la première spécialité en nombre de stagiaires est stable (11 %). **Les spécialités Santé et Informatique, traitement de l'information réseaux de transmission des données continuent d'attirer avec + 11 et + 17 % en un an.** La demande croissante dans les technologies et l'informatique ajouté au dynamisme de la région dans le secteur d'activité, notamment en Haute-Garonne, peut expliquer cette dernière évolution positive.

En quatrième place du top 15 en 2018, se trouvait la spécialité *Développement des capacités comportementales et relationnelles* suivie de la spécialité *Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion*. Ces spécialités occupent respectivement la sixième et la quatrième place en 2019. En outre, le *Travail social* sort du top 15 et occupe la seizième place, au profit des *Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales*. Cette dernière spécialité comptait en moyenne 33 heures de formation, 36 166 stagiaires (- 6 % en un an) et 1 194 889 heures (soit + 134 %).

⁶ Les durées moyennes de formation suivies sont calculées dans cette partie à partir des spécialités NSF renseignées en rubrique F4 du formulaire BPF.

NOMBRE ET RÉPARTITION DES STAGIAIRES DANS LES 15 PREMIERES FORMATIONS SUIVIES EN 2019

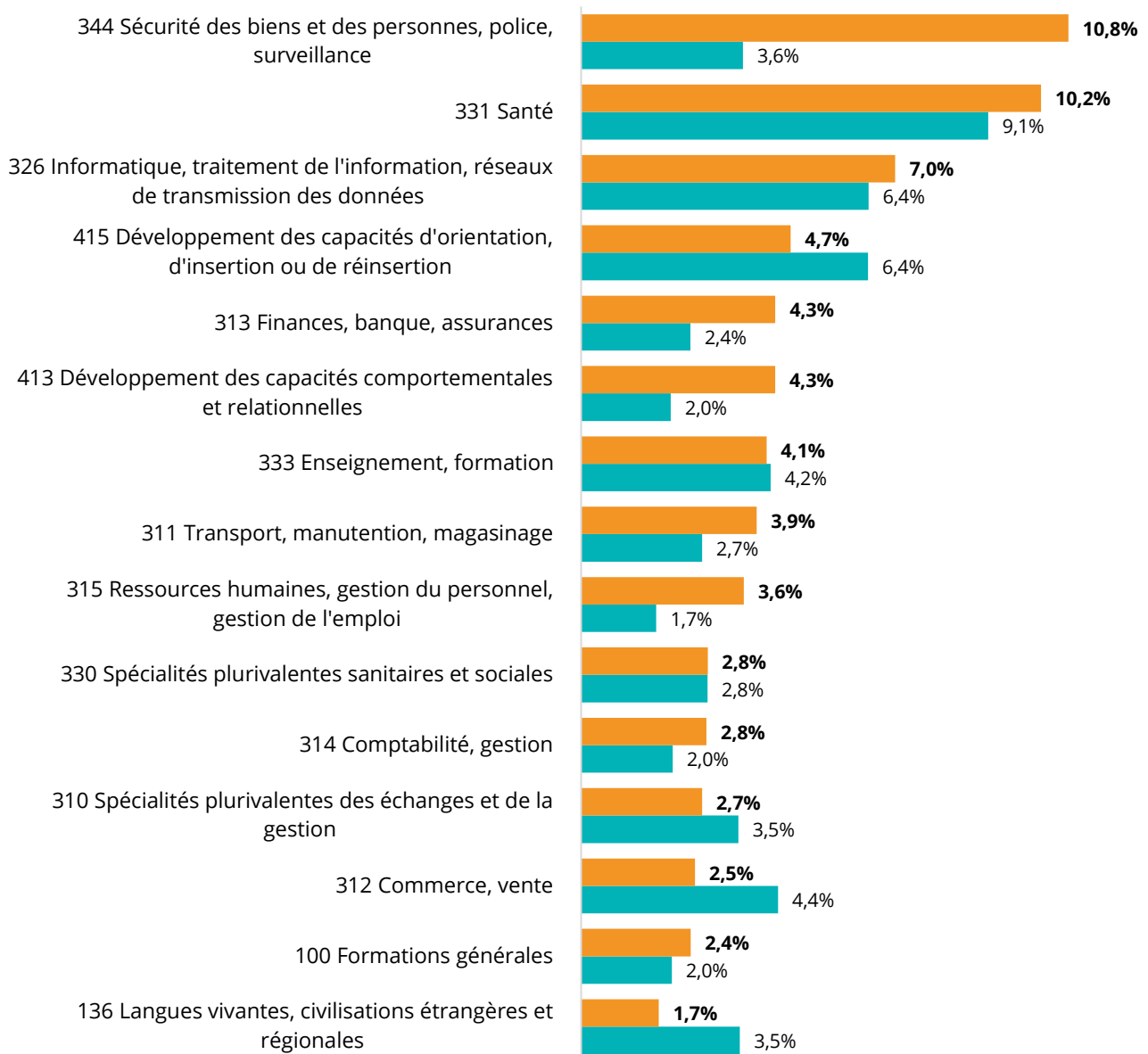
Spécialités de formation	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures	Durée moyenne (en heures)	Evolution du nombre de stagiaires
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	213 595	2 854 068	13	- 6%
331 Santé	201 639	7 172 458	36	+11%
326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	137 707	5 067 411	37	+17%
415 Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion	91 872	5 057 197	55	-10%
313 Finances, banque, assurances	85 142	1 925 238	23	+6%
413 Développement des capacités comportementales et relationnelles	85 072	1 580 963	19	-21%
333 Enseignement, formation	81 269	3 337 810	41	-11%
311 Transport, manutention, magasinage	76 947	2 133 847	28	-8%
315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	71 373	1 322 953	19	-1%
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	55 497	2 226 490	40	-14%
314 Comptabilité, gestion	54 976	1 611 568	29	-14%
310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	52 998	2 772 978	52	-4%
312 Commerce, vente	49 933	3 469 048	69	-28%
100 Formations générales	48 013	1 596 579	33	-2%
136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales	34 057	2 798 949	82	-6%
Part des 15 formations	68%	57%	/	/

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie

Si la première spécialité de formation rassemble le plus grand nombre de stagiaires, elle mobilise des durées de formation plus courtes en moyenne que les spécialités en top 2, 3 et 4. En effet ces dernières nécessitent des durées moyennes importantes, jusqu'à 55 heures pour la spécialité *415 Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion* contre seulement 13 heures pour la première spécialité *344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance*.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES DANS LE TOP 15 DES SPÉCIALITÉS DE FORMATION EN 2019

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



■ part de chaque spécialité dans le total : nombre de stagiaires

■ part de chaque spécialité dans le total : nombre d'heures

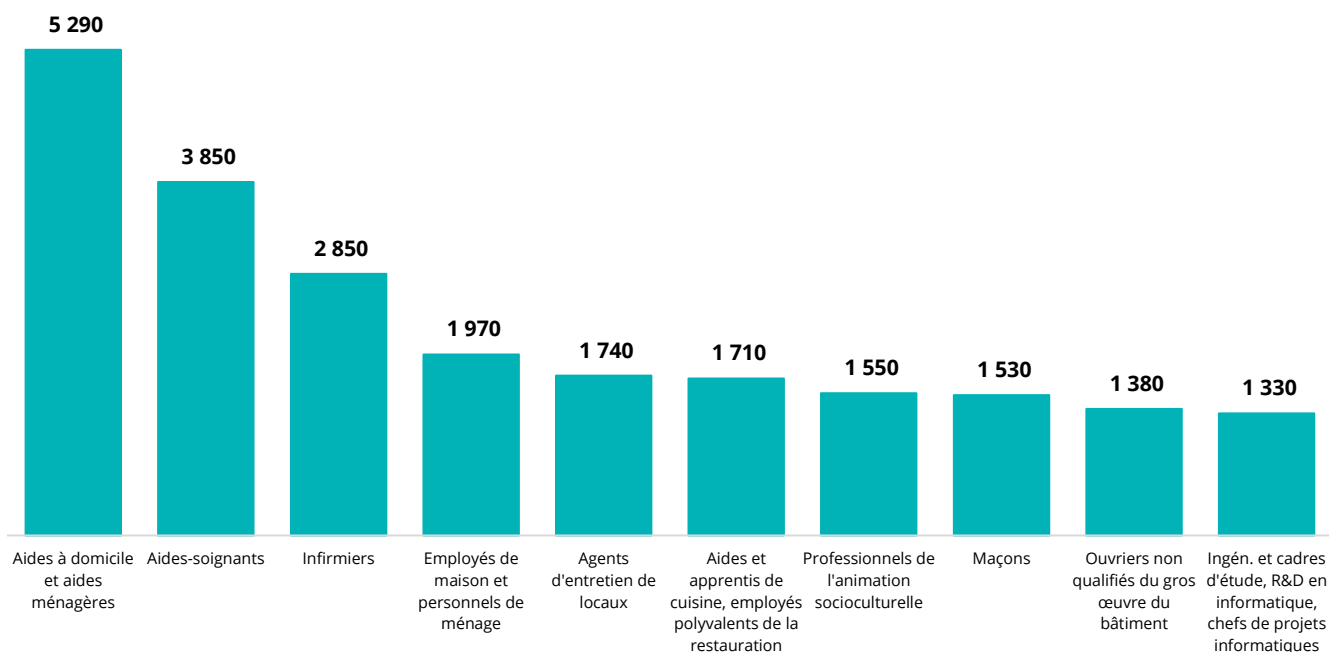
Les métiers en tension de la région en 2021

Précaution de lecture

L'objectif est ici de mettre en parallèle les métiers en tension et les objectifs pédagogiques des formations tout en rappelant que l'étude porte sur les OF ayant leur siège social en Occitanie et que les stagiaires peuvent avoir été formés sur l'ensemble du territoire national. Les données utilisées sont issues de l'enquête Besoin en main d'œuvre (BMO) 2021 en Occitanie.

TOP 10 DES PROJETS DE RECRUTEMENT DIFFICILES NON SAISONNIERS EN OCCITANIE

Source : BMO 2021, Pôle emploi



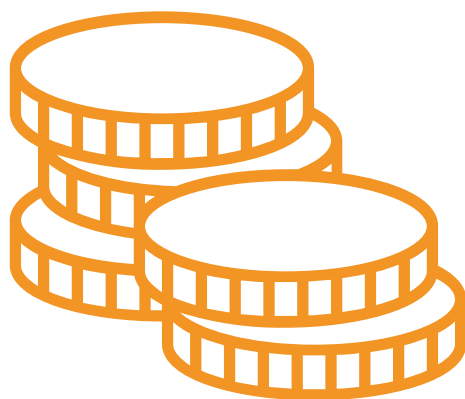
L'enquête BMO permet d'indiquer, tous les ans, les métiers présentant des difficultés de recrutement et le caractère saisonnier de la demande d'emploi. En Occitanie, en 2021, **la part de projets de recrutement jugés difficiles est de l'ordre de 78 % pour les aides à domicile et aides ménagères**. Les formations permettant d'exercer ces métiers correspondent aux spécialités de formation *Travail Social* et *Santé* soit à titre indicatif 32 100 et 201 639 stagiaires. En effet, pour faire référence aux précautions de lecture évoquées, tous les stagiaires formés ne résident pas forcément en Occitanie ou n'y exercent pas leur activité professionnelle.

LES MÉTIERS EN TENSION EN OCCITANIE EN 2021 ET LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION DISPENSÉES PAR LES OF SITUÉS EN OCCITANIE EN 2019

Métier	Domaine NSF correspondant	Spécialité NSF 700	Nombre de stagiaires en 2019	Nombre d'heures suivies en 2019	Part de la spécialité dans le nombre total de stagiaires en 2019	Top 15 des NSF en 2019	Part des projets de recrutement jugés difficiles en 2021
Aides à domicile et ménagères	332 Travail social		32 100	2 529 395	1,6%	/	78%
Aides-soignants	331 Santé	331t : Diagnostic, prescription, application des soins	201 639	7 172 458	10,2%	2	67%
Infirmiers	331 Santé	331t : Diagnostic, prescription, application des soins					75%
Employés de maison / personnels de ménage	330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	330t : Spé plurivalentes des services aux personnes	55 497	2 226 490	2,8%	10	64%
Agents d'entretien de locaux	343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	343t : Nettoyage de locaux, décontamination des locaux hospitaliers et industriels, assainissement urbain	9 209	331 988	0,5%	/	39%
Aides et apprentis de cuisine, employés polyvalents de la restauration	221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine		22 738	738 632	1,2%	/	39%
Professionnels de l'animation socioculturelle	335 Animation culturelle, sportive et de loisirs		9 013	1 066 082	0,5%	/	46%
Maçons	232 Bâtiment : construction et couverture	232s : Exécution des ouvrages : maçonnerie, couverture, autres travaux du gros œuvre	9 807	468 233	0,5%	/	68%
Ouvriers non quali. gros œuvre du bâti.							63%
Ingénieurs et cadres d'étude, R&D en informatique, chefs de projets informatiques	326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	326n : Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux 326p : Administration réseaux, base de données, webmasters	137 707	5 067 411	7,0%	3	65%

PARTIE 3 :

Le financement de la formation professionnelle



Précautions de lecture

1. Le financement de la formation professionnelle est **pris en compte par financeur final** (procédant directement à la dépense). A titre d'exemple, le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) est mis en œuvre par la Région et le Pôle emploi. Cependant l'Etat est le financeur initial. Dans les BPF, les montants octroyés à la Région et au Pôle emploi dans le cadre des PIC figureront dans les produits « Conseils régionaux » et « Pôle emploi » et non « Etat ».
2. Dans cette partie, **seuls les organismes de formation ayant renseigné le Bilan pédagogique et financier sont étudiés soit 8 508 OF**, deux ont été exclus de l'échantillon.

L'année 2019 constitue la deuxième année de mise en œuvre et de montée en charge du Plan d'investissement dans les compétences visant entre autres, la formation des demandeurs d'emploi à faible qualification et les décrocheurs. Elle constitue aussi, la première année où l'apprentissage est comptabilisé, à la suite de la réforme Avenir professionnel. **Ainsi le montant des fonds destinés à la formation professionnelle augmente de 16 % (980 214 786 euros en 2018).**

LA RÉPARTITION DU FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN 2019 (EN EUROS)

Origine des financements	Secteur associatif	Secteur privé lucratif	Secteur public et parapublic	Structures individuelles	Total général	Part de chaque financeur
Pouvoirs publics	139 253 436	74 865 553	101 221 847	11 226 406	326 567 242	29%
Entreprises	35 806 395	186 110 044	30 050 369	27 871 040	279 837 848	25%
Organismes gestionnaires des fonds de la formation	58 521 625	117 599 744	60 416 672	16 409 674	252 947 715	22%
Particuliers à leurs frais	13 029 081	61 201 617	14 754 616	11 635 173	100 620 487	9%
Contrats conclus avec d'autres OF (y compris CFA)	10 201 770	39 825 779	11 983 094	26 859 536	88 870 179	8%
Autres produits au titre de la formation professionnelle	11 989 470	60 107 486	7 881 300	5 008 492	84 986 748	7%
Ensemble	268 801 777	539 710 223	226 307 898	99 010 321	1 133 830 219	100%
Part de chaque secteur	24%	48%	20%	9%	100%	

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie

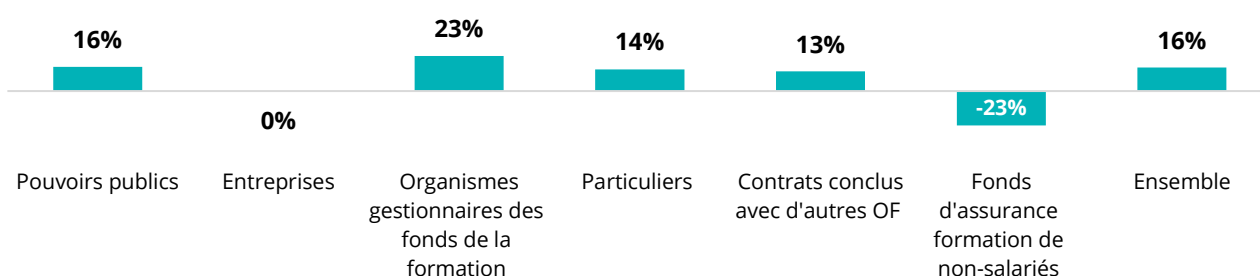
L'augmentation est particulièrement importante dans le secteur associatif où les montants progressent de 24 % en un an tout comme leur part dans l'ensemble des financements (22 % en 2018). La hausse est moins prononcée dans le secteur public et parapublic (+ 19 %) et dans le secteur privé (+ 12 %). Pour les structures individuelles, les montants des produits ont progressé + 7 % en un an. Globalement, les montants sont en hausse, la répartition des financements a cependant peu changé.

Pour poursuivre l'analyse des évolutions entre 2018 et 2019, il est nécessaire de préciser qu'avec le changement de formulaire intervenu, quelques aménagements ont été nécessaires. De ce fait :

- Les produits des Fonds d'assurance formation (FAF) de non-salariés sont comparés aux dispositifs spécifiques pour les travailleurs non-salariés (inclus dans la catégorie organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle du formulaire 2020) ;
- Les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) sont comparés aux organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle (y compris les contrats d'apprentissage) hors FAF de non-salariés ;
- Les produits provenant de la vente d'outils pédagogiques ne figureront pas dans les évolutions puisqu'ils sont intégrés dans les autres produits.

ÉVOLUTION DES MONTANTS DES FINANCEMENTS ENTRE 2018 ET 2019

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



Mis à part la baisse des fonds d'assurance de formation de non-salariés et la stabilisation du financement des entreprises pour la formation de leurs salariés, tous les autres financeurs ont davantage investi dans la formation professionnelle en Occitanie.

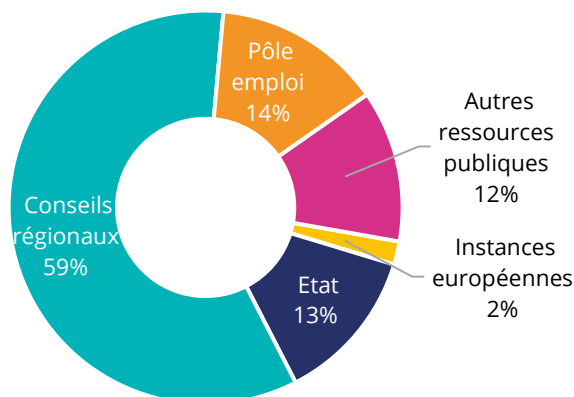
Un financement des pouvoirs publics porté par les Conseils régionaux

En 2019, les pouvoirs publics consacrent **326 millions d'euros au financement de la formation professionnelle**. Sur ce montant, 84 % (272 millions d'euros) sont affectés à la formation de publics spécifiques⁷ ; les 16 % restants sont alloués à la formation des agents de la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière.

La partie qui suit se concentre uniquement sur les financements pour les publics spécifiques.

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DES POUVOIRS PUBLICS POUR LA FORMATION DE PUBLICS SPÉCIFIQUES EN 2019

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



⁷ Publics spécifiques : demandeurs d'emplois, bénéficiaires de Revenu de solidarité active (RSA), bénéficiaires de l'Allocation adultes handicapés (AAH), etc.

• 59 % des financements pour les publics spécifiques proviennent de la Région

Au niveau national, les régions sont le deuxième financeur final de la formation professionnelle et de l'apprentissage en 2018. Leurs dépenses sont estimées à 5,3 milliards d'euros dont 43 % pour la formation professionnelle et 34 % pour l'apprentissage.

La Région Occitanie y consacre 483,1 millions d'euros soit 9,1 % de la dépense nationale des Conseils régionaux pour la formation professionnelle. Sur ce montant 53 % vont à la formation professionnelle continue, 29 % à l'apprentissage et les 19 % restants sont répartis entre les formations du sanitaire et social et les dépenses non ventilables.

En 2019, pour les 8 508 OF occitans ayant renseigné leur BPF, le Conseil régional contribue, à hauteur de 59 %, aux produits des bilans pédagogiques et financiers destinés aux publics spécifiques soit un montant de 160 973 092 euros. Ce montant se répartit entre les OF du secteur associatif pour 47 %, du secteur public et parapublic pour 38 % des produits et le secteur privé, 13 %.

- Selon le Jaune budgétaire, 43 400 formations suivies par les personnes en recherche d'emploi, en 2019, ont été commandées par le Conseil régional soit 47 %. L'Occitanie fait partie des sept régions où **le Conseil régional est le premier financeur de la formation des personnes en recherche d'emploi.**
- Au niveau national, les Conseils régionaux, dans la poursuite de l'objectif de la formation de publics spécifiques, sont les premiers contributeurs des GRETA avec 68 %, en région Occitanie cette part est de 70 % en 2019.

Avec le transfert de la compétence apprentissage, une baisse du budget consacré à l'emploi et à la formation professionnelle est à prévoir dès 2020 pour les Régions.

• 14 % pour le Pôle emploi, 2^{ème} acteur de la formation des demandeurs d'emploi

Le Pôle emploi contribue à hauteur de 37 762 272 euros à la formation professionnelle en 2019 dont 36 % pour le secteur privé et le secteur associatif. L'ensemble des OF déclarent avoir formé 199 672 personnes en recherche d'emploi en 2019.

- A l'échelle nationale, Pôle emploi a commandé 48 % des entrées en formation de personnes en recherche d'emploi. En Occitanie, cette part est de 46 % soit 40 900 formations financées, juste derrière le Conseil Régional.
- Le Pôle emploi est, comme à l'échelle nationale, le **deuxième contributeur des GRETA avec une part de 13 %** (19 % au niveau national).

• Autres financeurs publics (Etat, instances européennes, formation des agents)

Tenant compte des précautions de lecture, l'Etat contribue au financement de la formation des publics spécifiques à hauteur de 34 807 165 euros, en tant que financeur final. Plus de la moitié de ce montant revient au secteur associatif (57 %). Le secteur privé est financé à hauteur de 35 %. La contribution des instances européennes à la formation professionnelle est de 5,2 millions

d'euros. La plus grande partie de ce montant finance les OF du secteur associatif (67 %) et du secteur public et parapublic (27 %).

DÉPENSE DES POUVOIRS PUBLICS POUR LA FORMATION DE PUBLICS SPÉCIFIQUES ET ÉVOLUTION ENTRE 2018 ET 2019

	Montants en 2019 en €	Répartition	Evolution	Statut juridique des principaux OF financés
Conseil régional	160 973 092	59 %	+ 24 %	Secteur associatif (47 %)
Pôle emploi	37 762 272	14 %	+ 11 %	Secteur associatif (36 %) Secteur privé (36 %)
Etat	34 807 165	13 %	+ 13 %	Secteur associatif (57 %)
Autres ressources publiques	34 064 787	12 %	+ 12 %	Secteur associatif (56 %)
Instances européennes	5 202 599	2 %	- 3 %	Secteur associatif (67 %)
Total	272 809 915	100 %	18 %	Secteur associatif (48 %)

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie

La formation des agents de l'Etat représente 16 % du financement total des pouvoirs publics soit un montant de 53 millions d'euros. Elle est assurée principalement par les OF du secteur public et parapublic (43 %) et privé (37 %).

Le financement par les entreprises et les organismes gestionnaires de fond de la formation professionnelle

• Un quart des financements issu des entreprises

Au niveau national, la dépense des entreprises pour la formation de leurs salariés baisse de 1,1 % en 2019. Elle se stabilise en région. Cependant, la part des financements des entreprises a baissé au sein de la région (29 % en 2018). Les entreprises sont le deuxième financeur de la formation professionnelle en Occitanie. Depuis la réforme Avenir professionnel, la contribution unique à la formation et à l'apprentissage permet de financer les formations du plan de développement des compétences (destiné aux salariés), du CPF, etc.

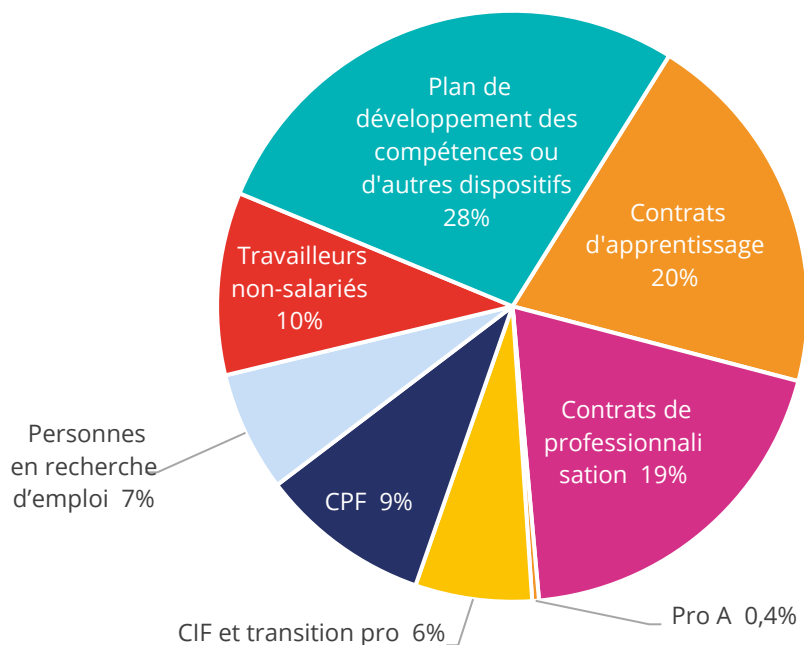
• 22 % pour les organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle

Depuis la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018, les organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle regroupent les OPCO, la Caisse des dépôts et consignations, les Fonds d'assurance formation (FAF) de non-salariés, les Associations Transitions Pro, etc. Ces dernières, se sont substituées depuis le 1^{er} janvier 2020 aux Fongecif et OPACIF et assurent le financement des projets de transition professionnelle (2019 était une année transitoire, les Fongecif ont continué d'assurer les missions des Associations Transitions Pro).

Les actions de formation dispensées dans le cadre des contrats d'apprentissage, désormais incluses, comptabilisent, avec les contrats de professionnalisation et le plan de développement des compétences, près de 70 % des fonds provenant des organismes gestionnaires de la formation professionnelle.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES ORGANISMES GESTIONNAIRES DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN 2019

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



Cependant entre 2018 et 2019, les montants reçus dans le cadre des contrats de professionnalisation et des projets de transition professionnelle ont enregistré une baisse de respectivement 2 % et 24 %. A l'échelle nationale, les montants des projets de transition professionnelle représentent un peu moins de la moitié des anciens montants CIF et Fongecif (516 millions d'euros en 2019 contre 1 117 millions d'euros en 2018).

En mettant en perspective, les FAF de non-salariés en 2018 et le financement de la formation des travailleurs non-salariés en 2019, une baisse de 23 % est observée. En revanche, les CPF enregistrent une forte hausse (+ 43 % en un an) et le nombre d'OF ayant déclaré des produits issus du CPF a également augmenté.

FINANCEMENT DES ORGANISMES GESTIONNAIRES DE FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN 2019

Dispositifs financés	Montant des financements en €	Evolution 2018 - 2019	Nombre d'OF en 2019	Evolution du nombre d'OF
Contrats d'apprentissage	51 067 040	/	92	/
Contrats de professionnalisation	49 296 659	-2 %	374	-21 %
Pro A	936 664	/	39	/
CIF et transition pro	16 156 763	-24 %	398	-11 %
CPF	23 632 611	43 %	722	16 %
Personnes en recherche d'emploi	16 632 994	15 %	430	-9 %
Travailleurs non-salariés	25 300 345	-23 %	598	5 %
Plan de développement des compétences ou autres dispositifs	69 924 639	-15 %	1 475	-19 %

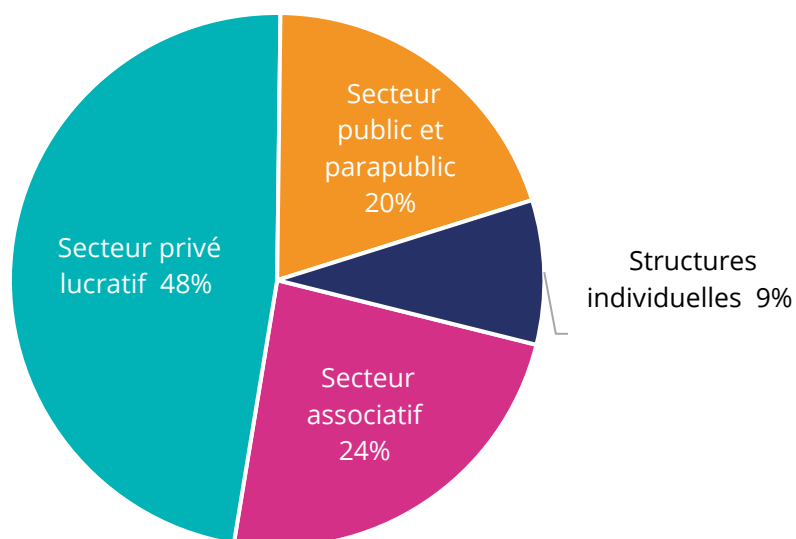
Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie

Le secteur privé lucratif réalise la moitié du Chiffre d'affaires (CA) des OF

Pour la première fois, la barre du milliard d'euros de Chiffre d'affaires (CA) est franchie. Le CA est réparti sur 8 508 OF dont 48 % du secteur privé.

RÉPARTITION DU CA SELON LE STATUT JURIDIQUE DES OF EN 2019

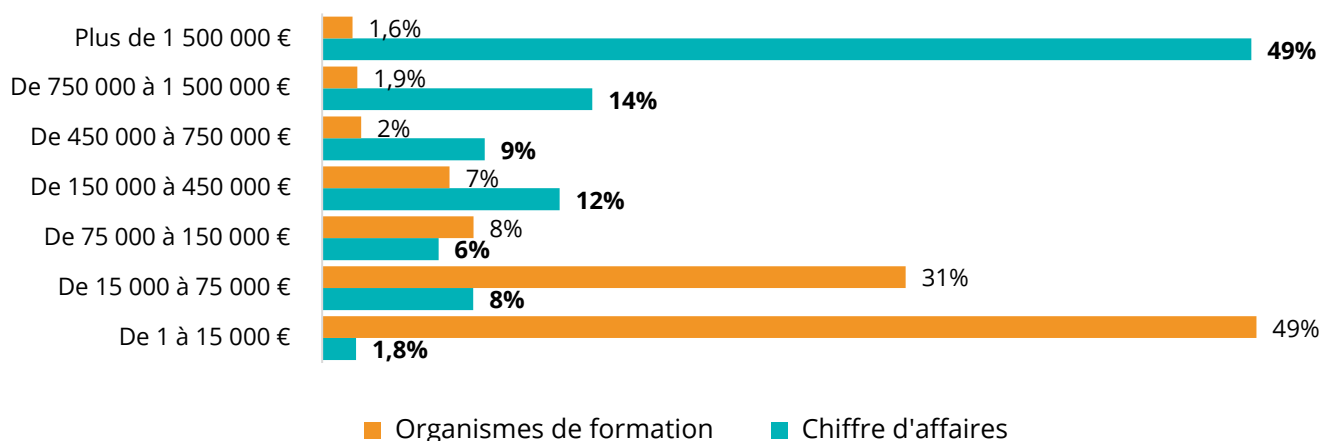
Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



Comme les années précédentes, 49 % du chiffre d'affaires global de la formation professionnelle est réalisé par seulement 1,6 % des organismes de formation. A contrario **près de la moitié des OF, réalise un chiffre d'affaires compris entre 1 et 15 000 euros** et représente 2 % du chiffre d'affaires global. Enfin, seuls 1 306 OF (15 % des OF ayant déclaré leur BPF en 2019) tirent 100 % de leur chiffre d'affaires de la formation professionnelle.

RÉPARTITION DES ORGANISMES DE FORMATION ET DU CA

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



• Coût moyen des stagiaires

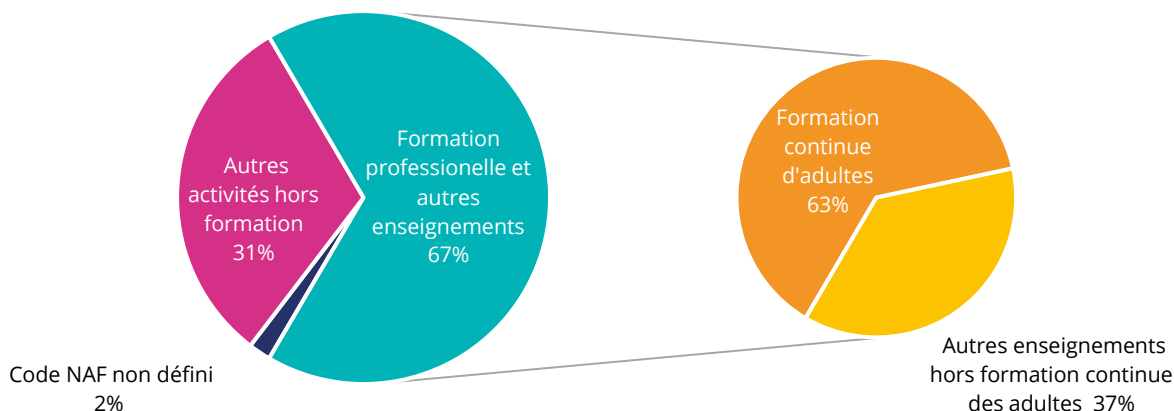
Au vu du nombre de stagiaires et de l'augmentation des fonds de la formation professionnelle, le coût moyen des stagiaires est en nette hausse en 2019, soit **575 euros par stagiaire** (+ 24 % en un an). Toutefois, cette forte hausse est à examiner au regard des précautions de lecture. Les formations par apprentissage sont intégrées pour la première année dans les coûts. Par ailleurs, 2019 est une année de transition et d'appropriation du formulaire par les OF.

• Chiffre d'affaires des OF en fonction du secteur d'activité (NAF)

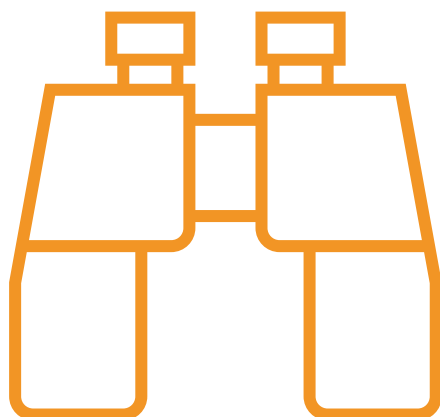
La formation continue d'adultes rapporte un chiffre d'affaires de 479 millions d'euros dont 39 % réalisés par des OF tirant 100 % de leur CA de la formation professionnelle et 29 % par les OF dont la part du CA émanant de la formation professionnelle est comprise entre 75 et 99 %.

RÉPARTITION DES OF SELON LE CHIFFRE D'AFFAIRES (CODE NAF) EN 2019

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



ZOOM SUR : La sous-traitance



Précaution de lecture :

La sous-traitance sera abordée dans les cas de figure où l'OF déclarant forme les stagiaires pour le compte d'autres OF, il est donc le sous-traitant d'un autre organisme de formation. Elle sera abordée aussi lorsqu'il est donneur d'ordre, ce qui signifie qu'il fait appel à d'autres OF. En fonction des cas de figure, différentes rubriques du Cerfa seront utilisées :

- Si l'OF est le sous-traitant d'un autre OF : les rubriques C10 et G seront utilisées ;
- Si l'OF est le donneur d'ordre : les rubriques D2, E2 et F2 seront utilisées.

La rubrique E2 permet aux OF de renseigner les personnes extérieures auxquelles ils font appel pour dispenser tout ou partie de leur action de formation. Il s'agit de formateurs extérieurs par exemple. Cependant, cette rubrique ne sera pas exploitée pour des raisons de cohérence des données.

En 2019, **les OF sous-traitants représentent un tiers des OF en Occitanie contre 39 % des OF** à l'échelle de la France. La sous-traitance est généralement l'apanage des OF du secteur privé lucratif et des structures individuelles.

En Occitanie, **16 % des OF sont donneurs d'ordre** (1 381 OF) contre un quart⁸ des OF en France. Qu'ils soient sous-traitant ou donneur d'ordre, la plupart des OF sont situés en Haute Garonne et dans l'Hérault.

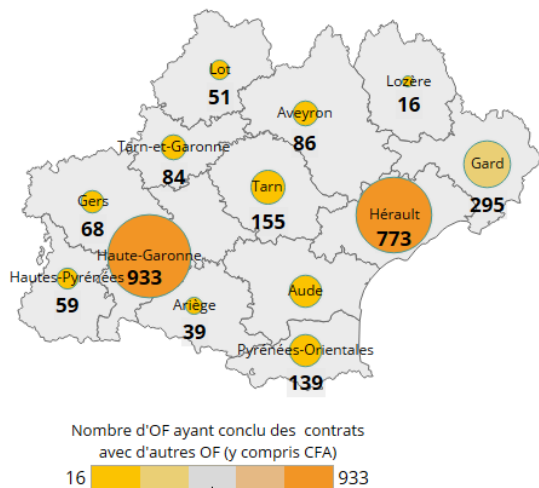
LES ORGANISMES DE FORMATION SOUS-TRAITANT ET DONNEUR D'ORDRE : NOMBRE, STAGIAIRES ET CA EN 2019

	L'organisme de formation est sous-traitant			L'organisme de formation est donneur d'ordre		
	Nombre d'OF ayant conclu des contrats avec d'autres OF (y compris CFA)	Nombre de stagiaires ou d'apprentis formés par les OF sous-traitants	Produits provenant de contrats conclus avec d'autres organismes de formation (y compris CFA) en €	Nombre d'OF donneurs d'ordre	Nombre de stagiaires ou d'apprentis dont l'action a été confiée à un autre OF	Achats de prestation de formation et honoraires de formation des OF donneurs d'ordre en €
Secteur associatif	294	28 886	10 201 770	253	62 582	35 961 426
Secteur privé lucratif	903	210 394	39 825 779	705	246 578	78 343 184
Secteur public et parapublic	52	7 612	11 983 094	57	22 433	9 730 367
Structures individuelles	1 589	228 321	26 859 536	366	30 849	5 293 416
Total	2 838	475 213	88 870 179	1 381	362 442	129 328 393

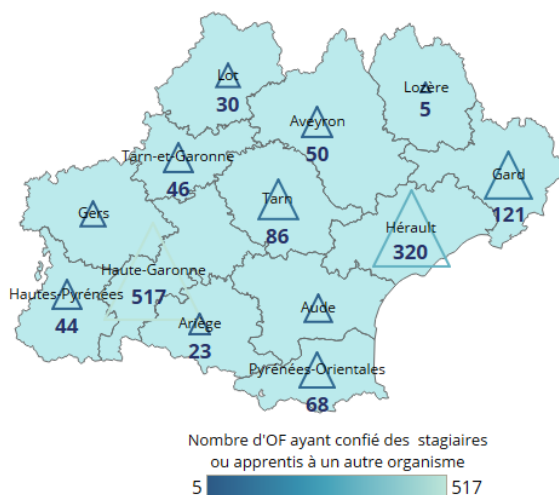
⁸ Source : Jaune budgétaire page 139

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie

LES ORGANISMES DE FORMATION SOUS-TRAITANTS



LES ORGANISMES DE FORMATION DONNEURS D'ORDRE



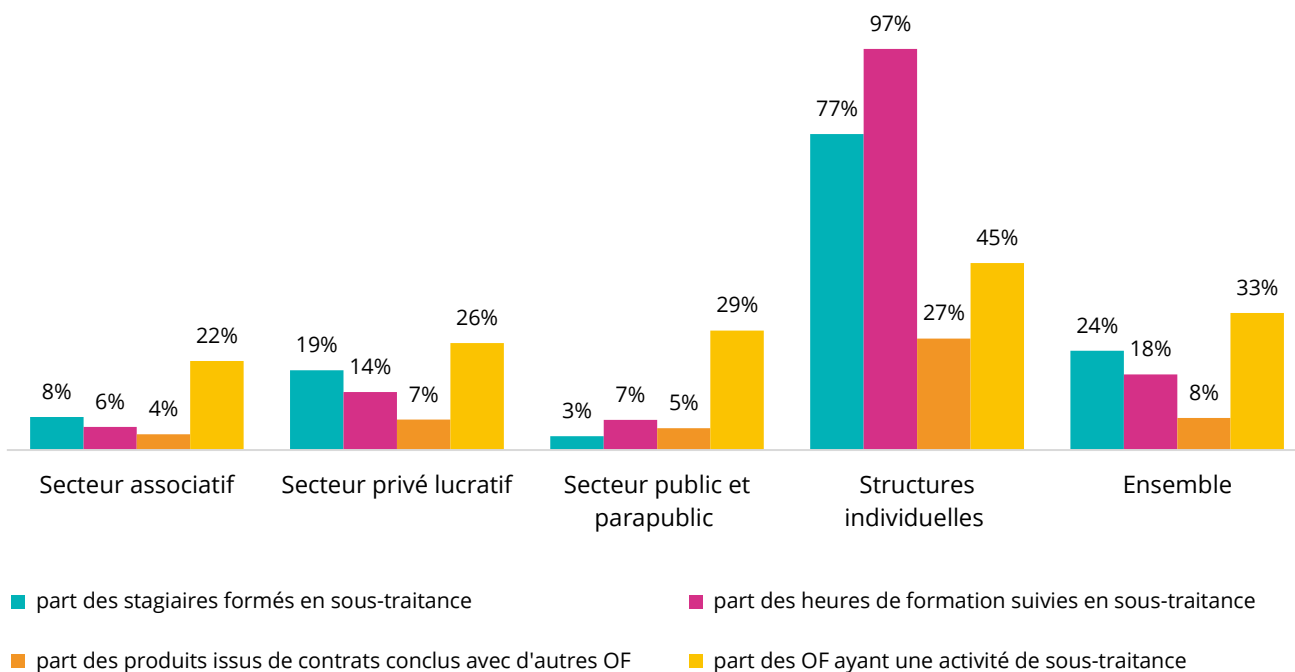
Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie

L'OF est le sous-traitant, d'autres OF font appel à lui

Les structures individuelles ressortent largement, avec 77 % des stagiaires formés pour le compte d'autres OF et 45 % d'entre elles ayant une activité de sous-traitance.

PART DE LA SOUS-TRAITANCE SUR LE MARCHÉ DE LA FORMATION EN 2019

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



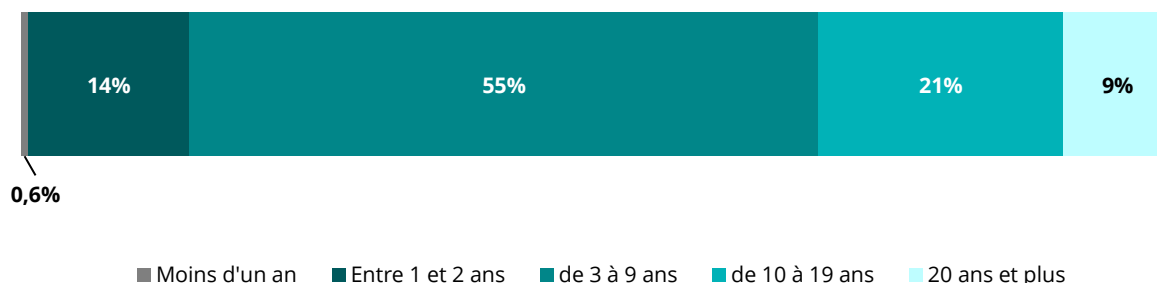
• Le profil des organismes de formation sous-traitants

En 2019, **2 838 OF (33 % des OF) ont conclu des contrats de prestation de formation** :

- La part des OF sous-traitants est particulièrement importante pour les OF dont le siège social est situé dans l'Aude (39 %), en Haute-Garonne et dans l'Hérault (35 %) ainsi que dans le Tarn (34 %) ;
- 70 % des OF ont moins de 10 années d'ancienneté (74 % des OF ont moins de 10 ans pour l'ensemble des OF) ;
- Il s'agit à 56 % de structures individuelles (travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, EURL et EIRL). Près de la moitié (47%) des structures individuelles travaillent exclusivement en tant que sous-traitant ;
- La formation continue d'adultes est l'activité principale de 936 OF (33 %).

RÉPARTITION DES OF SOUS-TRAITANTS SELON L'ANCIENNETÉ EN 2019

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie

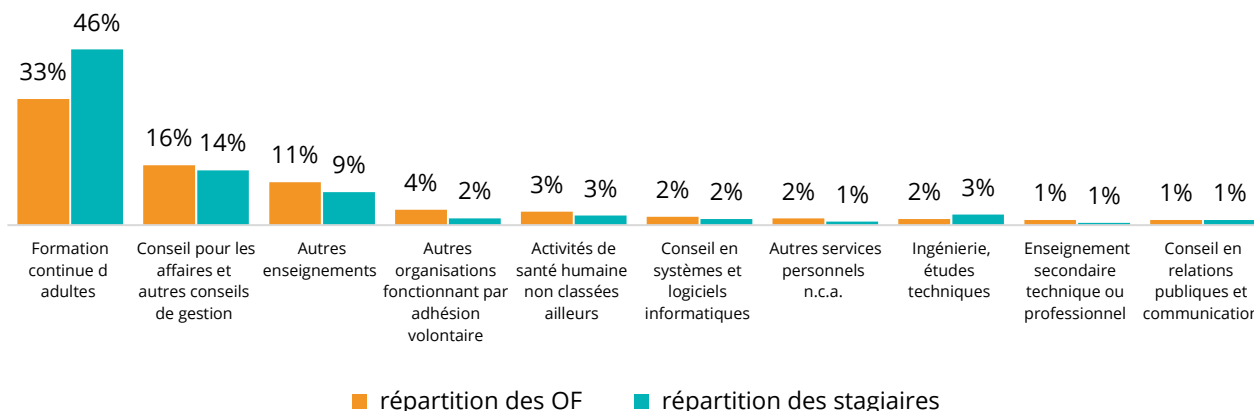


• Les stagiaires dont l'action de formation est sous-traitée

En 2019, 472 899 stagiaires (24 % du total) ont été formés dans le cadre de contrats de sous-traitance pour 14 524 801 heures de formation (durée moyenne 31 heures). **La quasi-totalité des stagiaires (92 %) ont été formés soit par les structures individuelles (48 %), soit par les OF du secteur privé (44 %).** Les OF du secteur associatif (6 %) et du secteur public et parapublic sont très peu sollicités pour des formations en sous-traitance. Les OF dont le siège social est situé en Haute-Garonne ont formé 37 % des stagiaires et les OF de l'Hérault 24 %.

RÉPARTITION DES OF SOUS-TRAITANTS ET DES STAGIAIRES (CODE NAF)

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



• Bilan financier des OF sous-traitants : CA, répartition et évolution

CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOUS-TRAITANCE, REPARTITION ET PART DANS LE CA TOTAL DES OF

	Produits provenant de contrats conclus avec d'autres organismes de formation (y compris CFA) en €	Répartition des produits par secteur juridique	Part du Chiffre d'affaires des OF sous-traitants dans le total CA du secteur
Secteur associatif	10 201 770	11 %	4 %
Secteur privé lucratif	45 544 899	51 %	8 %
Secteur public et parapublic	11 983 094	13 %	5 %
Travailleur indépendant	21 163 693	24 %	34 %
Ensemble	88 893 456	100 %	8 %

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie

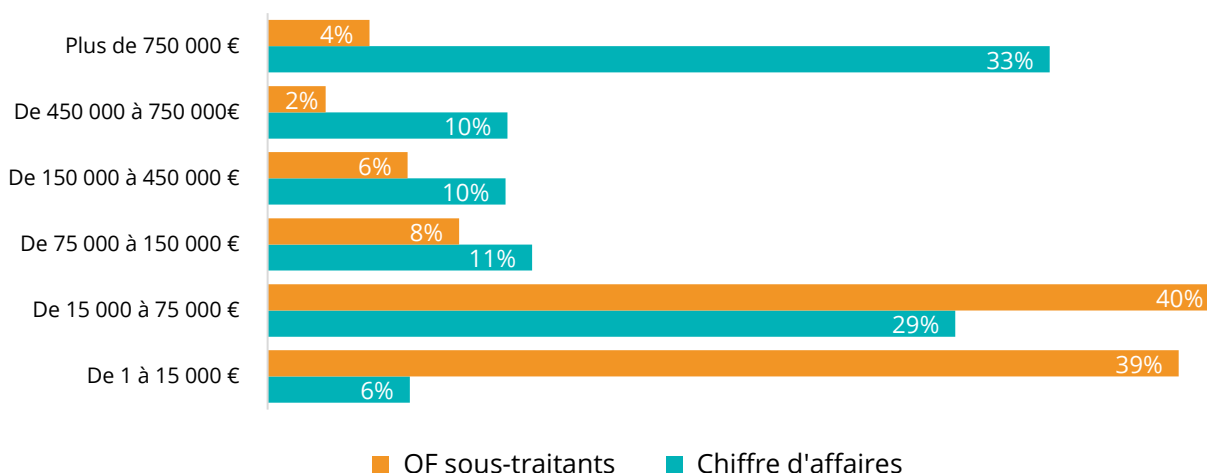
Les produits déclarés issus de la sous-traitance par les OF sont évalués à **88 893 456 euros soit 7,8 % des produits de la formation professionnelle**. Ils sont aussi concentrés dans les OF des départements de la Haute-Garonne (38 %) et de l'Hérault (23 %).

Parmi les 2 838 OF, l'activité de sous-traitance occupe une part variable du chiffre d'affaires :

- 36 % d'entre eux soit 1 025 OF, déclarent que la totalité de leur CA est issu de la sous-traitance (37 % en 2018 avec 1 002 OF). Les structures individuelles représentent 47 % de ces OF tirant 100 % de leur chiffre d'affaires de la sous-traitance.
- 37 % (1 052 OF) déclarent que la sous-traitance représente moins de la moitié de leur CA (38 % avec 1019 OF en 2018). Les OF du secteur privé représentent 42 % de ces OF et les structures individuelles 35 %.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES OF SOUS-TRAITANTS EN 2019

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



79 % des OF sous-traitants réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 75 000 euros, ce qui fait 35 % du chiffre d'affaires global issu de la sous-traitance. Cette répartition reste identique entre 2018 et 2019.

Les OF donneurs d'ordre, ils ont recours à d'autres OF

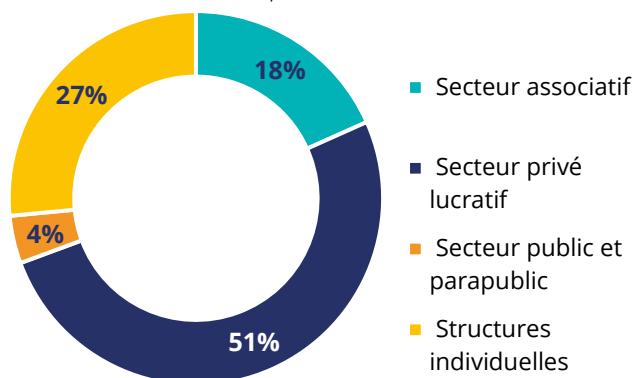
• Mieux connaître les organismes de formation donneurs d'ordre

En 2019, parmi les OF ayant renseigné leur bilan pédagogique et financier, 1 381 ont déclaré avoir confié au moins un stagiaire à un autre organisme, soit 16 %. La part des OF donneurs d'ordre est variable en fonction des statuts juridiques. Ils sont **4 % dans le secteur public et parapublic, 51 % dans le secteur privé et 18 % dans le secteur associatif**. Les structures individuelles représentent quant à elles 27 % des OF donneurs d'ordre.

Dans les Hautes Pyrénées, un cinquième des OF sont donneurs d'ordre ; ils sont 19 % en Haute-Garonne, dans le Lot et le Tarn. Dans l'Hérault, seuls 14 % des OF ont sous-traité une partie de leur activité.

RÉPARTITION DES OF DONNEURS D'ORDRE PAR STATUT JURIDIQUE EN 2019

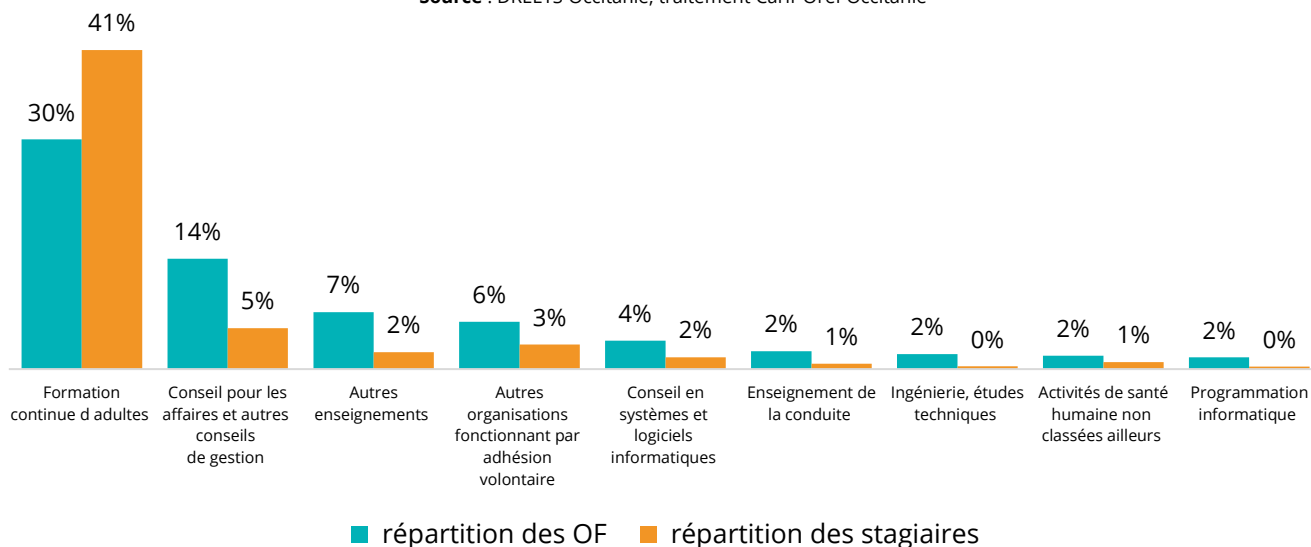
Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



Pour 30 % des OF donneurs d'ordre, l'activité principale est la formation continue des adultes (412 OF). Les autres enseignements représentent 7 %. Le Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion est la deuxième activité principale la plus importante (14 % des OF).

RÉPARTITION DES OF DONNEURS D'ORDRE SELON L'ACTIVITÉ PRINCIPALE (NAF) EN 2019

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



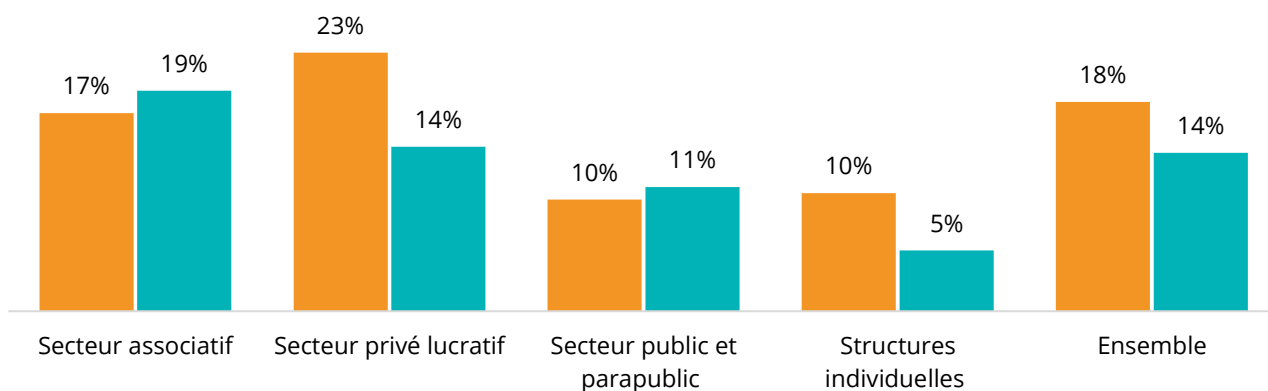
• Les stagiaires confiés à d'autres organismes de formation

Au total, **la formation de 362 442 stagiaires, soit 18 % de l'ensemble des stagiaires**, a été externalisée. Ces stagiaires ont suivi 11 032 187 heures de formation soit 14 % des heures de formations dispensées. Les formations durent en moyenne 30 heures.

68 % des stagiaires ou apprentis confiés à d'autres OF le sont par un OF du privé. Cependant cela ne représente que 40 % des heures formation. Pour mémoire, le secteur privé lucratif forme plus de la moitié des stagiaires, il en sous-traite aussi davantage. Le secteur associatif forme 17 % des stagiaires ou apprentis.

PART DE L'ACTIVITÉ CONFÉE À D'AUTRES OF PAR LES OF DONNEURS D'ORDRE EN 2019

Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie



■ en nombre de stagiaires ou d'apprentis dont l'action a été confiée à un autre OF

■ en heures de formation suivies des stagiaires et apprentis dont l'action a été confiée à un autre OF

Plus de la moitié (57 %) des stagiaires formés dans le cadre des actions de sous-traitance, le sont par des OF dont le siège social est situé en Haute-Garonne. Dans l'Hérault, cette part s'élève à 17 %.

• Bilan financier des OF donneurs d'ordre

En 2019, les organismes de formation donneurs d'ordre ont acheté des prestations de formation et payé des honoraires de formation pour un montant de 129 328 393 euros. Cela représente 13 % des charges des OF. La majorité des dépenses d'achats de formation est faite par le secteur privé lucratif.

ACHATS DE PRESTATION DE FORMATION ET HONORAIRES DE FORMATION PAR STATUT JURIDIQUE

	Achats de prestation de formation et honoraires de formation en €	Répartition en fonction du secteur	Part des achats de prestations des OF donneurs d'ordre sur les charges des OF du secteur
Secteur associatif	35 961 426	28 %	13 %
Secteur privé lucratif	78 343 184	61 %	19 %
Secteur public et parapublic	9 730 367	8 %	4 %
Structures individuelles	5 293 416	4 %	8 %
Ensemble	129 328 393	100 %	13 %

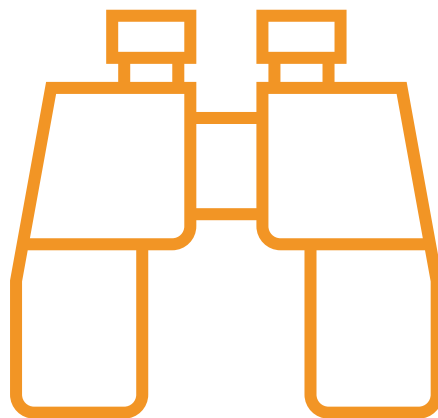
Source : DREETS Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie

Parmi ces OF, **35 % réalisent moins de 15 000 euros de chiffre d'affaires et 25 % réalisent entre 15 000 et 75 000 euros.**

En parallèle les OF donneurs d'ordre sont très peu souvent sous-traitants d'autres OF. 68 % d'entre eux ne déclarent aucun produit venant de contrats conclus avec d'autres OF tandis que les 31 % restants sont à la fois donneur d'ordre et sous-traitant pour d'autres OF.

ZOOM SUR :

Les organismes de formation par apprentissage



Précaution de lecture :

L'immatriculation des Organismes de formation par apprentissage (OFA) n'étant pas terminée, les données concernant la formation par apprentissage ne sont pas exhaustives. La déclaration d'activité - et donc l'obligation de renseigner le BPF - sera effective à compter du 31 décembre 2021 pour les CFA. De fait, les bilans pédagogiques et financiers ne seront pas analysés dans cette partie.

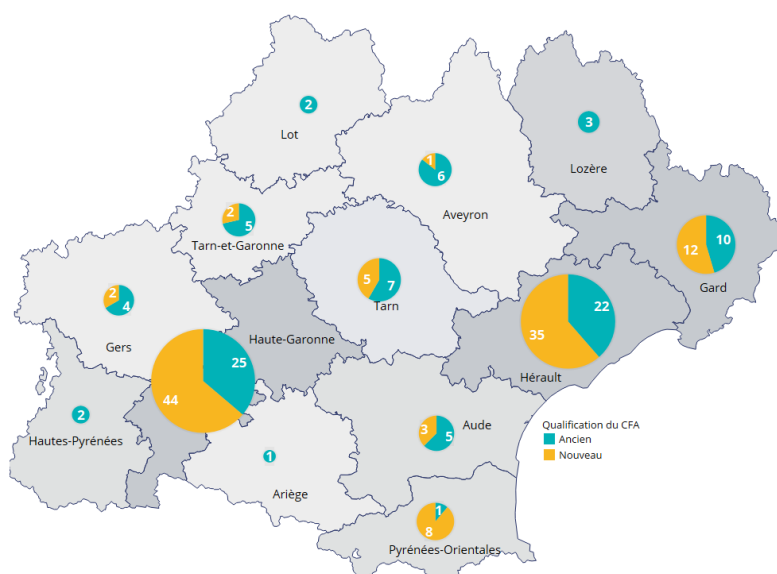
La réforme Avenir professionnel a profondément réformé la formation par apprentissage. Le marché de la formation par apprentissage s'est libéralisé. L'objectif est d'encourager les entreprises à employer et former des apprentis notamment en assurant une partie du financement des contrats d'apprentissage. De plus une aide unique est mise en place pour les entreprises de moins de 250 salariés souhaitant embaucher un apprenti pour une formation visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle. D'un autre côté, l'âge limite pour prétendre à un contrat d'apprentissage est repoussé à 29 ans et une aide financière est accordée aux apprentis majeurs⁹.

L'objectif ici est de faire un point sur les OF dispensant des formations par apprentissage en Occitanie.

Les organismes de formation par apprentissage de la région

En avril 2021, **205 OFA sont recensés en Occitanie dont 112 nouveaux**. La Haute-Garonne regroupe 34 % des centres de formation par apprentissage et l'Hérault 28 %. La proportion de nouveaux organismes de formation est particulièrement importante dans ces deux départements mais aussi dans les Pyrénées-Orientales et le Gard.

NOMBRE D'ANCIENS ET NOUVEAUX ORGANISMES DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE EN OCCITANIE EN 2021

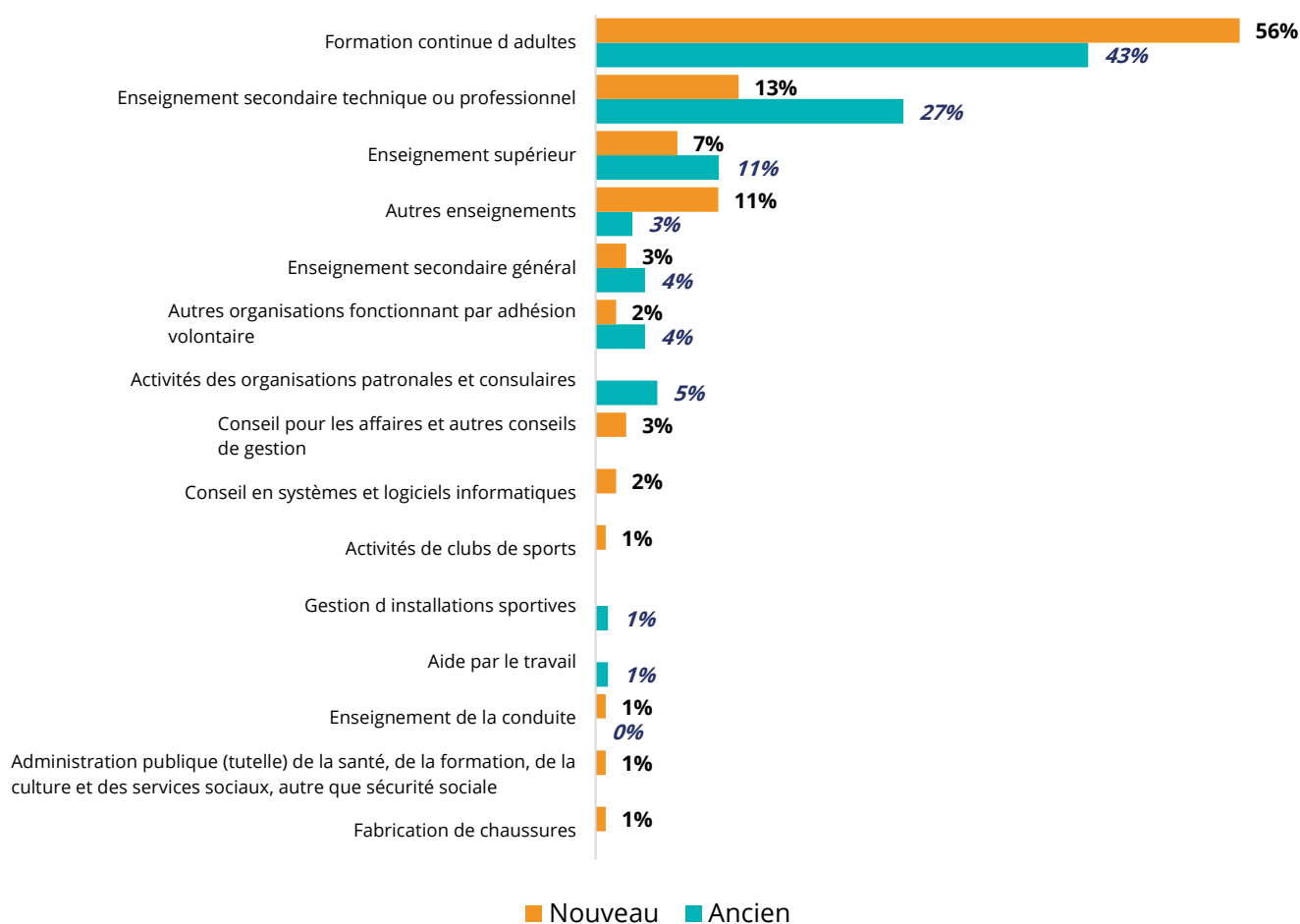


⁹ <https://www.francecompetences.fr/la-formation-professionnelle/apprentissage/>

Le nombre d'organismes de formation délivrant des formations par apprentissage devrait continuer de croître.

La formation continue d'adultes regroupe 103 organismes de formation par apprentissage dont 63 nouveaux. Le profil des nouveaux OFA diffère légèrement de celui des anciens : outre la formation continue d'adultes, certains OF ont des activités plus variées notamment les activités de Conseil, l'administration, etc.

ACTIVITÉ PRINCIPALE DES ORGANISMES DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (CODE NAF) EN 2021



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du Carif-Oref Occitanie

<https://www.cariforefoccitanie.fr/territoires-secteurs-et-metiers/le-marche-de-la-formation-professionnelle/>



Directeur de publication : Pierre MONVILLE
Rédaction : Christelle SAMBOU
Réalisation : Carif-Oref Occitanie
Date de publication : Décembre 2021